L'AGEEFEP a 30 ans:

Bilan et perspectives

16e CONGRÈS BIENNAL

samedi 21 nov

Pavillon 3200 Jean-Brillant

Au service de ses membres
30 ans
ageefep
1985-2015

CAHIER DU PARTICIPANT

ageefep.qc.ca

Informations

Stationnement

À votre arrivée à l'aire de stationnement, il est important de prendre un coupon d'entrée à la guérite. Présentez ensuite ce coupon à la table d'accueil du 16e congrès de l'AGEEFEP où il vous sera remis le montant de 12 $ qui vous permettra de régler les frais de stationnement pour la journée.

Vestiaire

Un vestiaire sera disponible sur place, mais nous vous recommandons de conserver avec vous tous vos objets de valeur puisque nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Repas et cocktail

Votre association étudiante vous offre gracieusement le repas du midi qui sera servi sur place. Toutefois, si vous avez omis de le souligner lors de votre inscription, il est important de nous informer de toute allergie ou intolérance alimentaire. À la fin des délibérations et de la journée, vous êtes invités à un cocktail au café étudiant de votre association La Brunante.

Frais de garde

Si vous avez des frais à débourser pour la garde de votre enfant lors du congrès, les règlements de votre association prévoient le remboursement des frais de garde selon une grille préétablie. Pour vous en prévaloir, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet et joindre une facture ou preuve de paiement pour gardiennage.

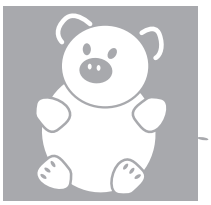

A

Université de Montréal
Pavillon Jean-Brillant
3200, rue Jean-Brillant
16e Congrès de l'Ageefep

B

Métro Côte-des-Neiges
Au coin de la rue Jean-Brillant et
Chemin de la Côte-des-Neiges

Projet d'ordre du jour 4
Règles de procédure proposées 6
Procès-verbal du 15e congrès biennal de l'AGEEFEP 9
Procès-verbal de la 15e assemblée générale 23
Liste des acronymes utilisés 29
État de la représentativité 33
Agenda des activités 39
Suivi des résolutions du 15e congrès et de l'assemblée générale 2014 45

Affaires politiques et affaires relatives aux études 51

Faculté en progression / p. 53
Contestation étudiante et votes de grève / p. 54
Le baccalauréat avec appellation / p. 55
La reconnaissance des acquis / p. 56
Le service de la persévérance aux études / p. 57
La révision des programmes / p. 57
La revitalisation des conseils de programme / p.58
Une meilleure coordination de l'Ageefep / p. 60
Baccalauréats par cumul de certificats Es arts ou Es sciences : de nouvelles règles inacceptables / p.61
Modification des règles d'admission au baccalauréat en relations industrielles / p.63
L'aide financière pour les étudiants à temps partiel / p. 64
L'aide financière pour les étudiants à temps plein / p. 65
Le fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE) / p. 66
Nos affiliations / p. 66

Affaires financières 73

Rapport des vérificateurs comptables Gosselin et Associés / p. 79
pour l'exercice financier 2013-2014-2015
État des résultats 2014-2015 et prévisions budgétaires de l'AGEEFEP
pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 / p. 101
État des résultats 2014-2015 et prévisions budgétaires du Café La Brunante
pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 / p. 109

Samedi 21 novembre 2015

Proposition d'ordre du jour, 16e congrès biennal

Note : L'horaire des délibérations est présenté à **titre indicatif** et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation.

8 h **Accueil et inscription**

9 h **1. Ouverture**
Mot du président

9 h 10 **2. Élection**
2.1 Président-e d'assemblée
2.2 Secrétaire d'assemblée

9 h 15 **3. Adoption de l'ordre du jour**

4. Adoption des règles de procédure / p. 8

5. Rapport de la présidente du comité des mises en candidature

9 h 35 **6. Adoption des procès-verbaux**
6.1 15e congrès biennal 16 novembre 2013 / p. 9
6.2 Assemblée générale du 22 novembre 2014 / p. 23

7. Rapport sur le suivi de la vie associative
7.1 État de la représentativité / p. 33
Proposition / p. 37
7.2 Agenda des activités / p.39
7.3 Suivi des résolutions du 15e congrès / p. 45

10 h **8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette**

10 h 15 **9. Affaires politiques et affaires relatives aux études** / p.51
9.1 Proposition 1 / p.53
9.2 Proposition 2 / p.55
9.3 Proposition 3 / p.55
9.4 Proposition 4 / p.60
9.5 Proposition 5 / p.65
9.6 Proposition 6 / p.66
9.7 Proposition 7 / p.68
9.8 Proposition 8 / p.70
9.9 Proposition 9 / p.71
9.10 Proposition 10 / p.71
9.11 Proposition 11 / p.72

11 h 55 **10. Rapport du comité des mises en candidature**

12 h **Dîner**

13 h 30 Fin de la période de mise en candidature pour les postes au conseil de direction

Point dont l'étude est fixée à:

13 h 30 **11. Les affaires financières** / p. 73

11.1 Rapport des vérificateurs comptables pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015
- Présentation par un représentant de la firme Gosselin et Associé / p. 79

Proposition

11.2 Firme de vérification comptable pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015
Proposition

11.3 Prévisions budgétaires 2015-2016/2016-2017
- de l'AGEEFEP / p. 101

Proposition

11.4 Prévisions budgétaires 2015-2016/2016-2017
- du resto-pub La Brunante/ p. 109

Proposition

14 h 30 **12. Élections au poste de président de l'Ageefep** (Présentation de 5 minutes)

13. Élections au poste de secrétaire général de l'Ageefep (Présentation de 5 minutes)

14. Élections aux postes de vice-présidences (3 postes) (Présentation de 3 minutes)

15 h 00 **PAUSE**

15 h 20 **15. Résultats des élections aux postes de président et de secrétaire général**

16. Résultats des élections aux postes de vice-présidences (3 postes)

17. Élections aux postes du conseil de direction (10 postes, présentation de 2 minutes)

16 h 00 **18. Présentation du prix reconnaissance de l'AGEEFEP**

16 h 25 **19. Mot du président élu**

20. Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction

16 h 30 **21. Résultats des élections au conseil de direction**

16h 45 **22. Clôture**

16 h 45 **Cocktail de clôture, Resto-pub La Brunante**

Règles de procédure proposées

1. Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il décline ses nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
2. L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
3. Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
4. Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
5. Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
6. Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
7. Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande : « Êtes-vous prêts à passer au vote ? »
8. Tout membre peut en appeler d'une décision du président, mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix : « La décision du président est-elle maintenue ? »
9. En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
10. La « question préalable » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « question préalable » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant : « Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale ? » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers (2/3)des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.

    Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers (2/3)des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.
11. a) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement-pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.

    b) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.

12. Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
13. Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
    a) Ajournement (sujette à débat) ;
    b) Suspension de séance (sujette à débat) ;
    c) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations) ;
    d) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations) ;
    e) Dépôt (n'est pas sujette à débat) ;
    f) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement) ;
    g) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité). Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.
14. Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers (2/3) des voix.
15. a) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.
    b) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.
    c) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.
    d) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.
16. Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.
17. Les règles de procédure du Guide de procédure des assemblées délibérantes (UdeM, Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les Règlements généraux de l'Association.

Procès-verbal du 15e congrès biennal de l'AGEEFEP
tenu le 16 novembre 2013 au Pavillon 3200 Jean-Brillant

Président :
M. Robert Martin

Présidente d'assemblée :
Me Ghislaine Chabot

Secrétaire d'assemblée :
M. Claude Garon

Présidente des élections :
Mme Ghislaine Brunelle

Étaient présent-e-s :
Samia Abbes, Karima Abdiche, Youssef Agouiaz, Marie Nadege Aladin, Ikhlas Allaf, Guidelande Andre, Afifa Ayeva, Latifa Babaghayou, Olivier Badolo, Wadou Bare, Alexis Beaulieu-Thibodeau, Patrick Beauvais, Isabelle Bélanger, Nancy Bellemare, Mohamed Ben Khalfa, Sylvie Bencsics, Elodie Bernier, Xavier Bordeleau St-Cyr, Mihai Boscodeala, Michel Boulay, Fanny Bourel, Suzanne Bréard, Pierre Calame, Pascale Cartier, Fabiola Charles, Marie José Charles, Jihene Chouaieb, Claudette T. Cloutier, Nancy Corriolan, Valy Pierre Coulibaly, Cristiana Maria Da Silva Barros, Fatoumata Dagamaissa, Christin Daoud, Anny Daoust, Marina De Sousa Medeiros, Wideline Decius, Elodie Demeau, Ugo Denis, Julie Dépatie, Maryse Desjardins, Muriel Di Battista, Ndéye Maréme Diagne, Assitan Diakite, Lucie Dionne, Annie Duchesne, Yvonne Ellis, Dan Emony Mondanga, Arthur Francois Fanfan, Rebecca Faucher-Diaz, Julieta Flores Luna, Anaïs Fournier, Gyll Gagné, Michel Gervais, Édith Giasson, Darryl Giraud, Pierre Phénol Gouraige, Fatoumata Kati Guindo, Catherine Jasmin, Délès Jean, Catherine Jesep, Jean Réginald Jeune, Fabienne Julmisse, Fatine Kabbaj, Nathalie King, Kokou Kpomegbe, Rachida Kriche, Marie-Claude Lajoie, Anne-Caroline Lancien, Susy Lapointe, Myldred Larathe-Acluche, Marie Carmel Latortue, Marc-André Laurier Thibault, Lidia Lazzari, Yanick Lefebvre, Élodie Lessard, Yan Liu, Khadija Loudi, Robert Martin, Eric Mathieu, Sandra Matos, Orphée Mbesse, Heidi Modro, Poonoosami Mootin, Raluca Motoc, Sidi Ahmed Mouataqid, Gracia Muadi Biselela, Jugauce Mweze, Hanen Nagazi, Joseph-Bertrand Ngoue, Aloys Nyarwaya, Aime Christian Okenda, Rose Marie Orange, Manel Oueslati, Caroline Paul-Hus, Laurent Perreault, Magaly Pierre, Marie Islande Previlon, Chloé Provost, Ligière Pyram, Marc-Antoine Raby, Philippe Rancourt, Elisabeth Rigault, Marie Geralde Rivière, Brigitte Robichaud, Brice Haziel Samba, Toufik Sedki, Salam Selman, Nadia Sihocine, Jonathan Stewart, Denis Sylvain, Karine Isabelle Sylvain, Brian Walter Szczepanik, Maurice Tahakam, Sylvain Taillefer, Emilie Thériault, Brigitte Thériault, Thu-Thao Tran, Michele Tsimi, Anders Turgeon, Francine Vadeboncoeur, Audelia Vega.

1. **Ouverture**

   Tel qu'indiqué dans le document du congrès, M. Robert Martin souligne que les délibérations seront axées sur les suites à donner aux diverses phases du Sommet sur l'enseignement supérieur qui s'est tenu au cours de la dernière année. Il y a là plusieurs enjeux importants pour l'éducation des adultes, l'éducation permanente et la formation continue.

   Il note aussi que l'Association n'a pas délaissé pour autant ses dossiers prioritaires, soit la reconnaissance des acquis expérientiels, les baccalauréats qualifiés et la possibilité pour la FEP d'offrir des programmes d'études supérieures, et que le doyen fera le point sur ces dossiers dans son allocution.

Enfin, M. Martin rappelle que les congressistes auront à se prononcer sur une hausse de la cotisation étudiante de 2 $ par trimestre.

2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Susy Lapointe, il est résolu à l'unanimité de nommer Me Ghislaine Chabot comme présidente d'assemblée.

2.2 Secrétaire d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Susy Lapointe, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Michel Gervais, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

1. Ouverture
   Mot du président
2. Élection
   - 2.1 Président-e d'assemblée
   - 2.2 Secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des règles de procédure
5. Rapport de la présidente du comité des mises en candidature
6. Adoption des procès-verbaux
   - 6.1 14e congrès biennal 2011
   - 6.2 Assemblée générale du 17 novembre 2012
7. Rapport sur le suivi de la vie associative
   - 7.1 État de la représentativité
   - 7.2 Agenda des activités
   - 7.3 Suivi des résolutions du congrès
8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette
9. Affaires politiques et affaires relatives aux études
   - 9.1 Proposition sur l'ajout de la formation continue aux trois missions traditionnelles de l'université
   - 9.2 Proposition sur les recours des étudiants
   - 9.3 Proposition sur la représentativité sur le Conseil national des universités
   - 9.4 Proposition pour des études sur l'éducation des adultes et sur la formation continue
   - 9.5 Proposition sur le développement de la formation à distance
   - 9.6 Proposition pour l'ajout d'un volet bourses pour les étudiants à temps partiel
   - 9.7 Proposition pour le comité FAVE Ageefep

9.8 Proposition pour le maintien de l'adhésion à la FAEUQEP
9.9 Proposition de poursuivre l'implication de l'Ageefep au sein du MQAF

9.10 Proposition de poursuivre l'implication de l'Ageefep au sein de l'ACDEAULF
9.11 Proposition de poursuivre l'implication de l'Ageefep au sein de l'ICÉA
9.12 Proposition de poursuivre l'implication de l'Ageefep au sein du CIÉA
10. Rapport du comité des mises en candidature
11. Les affaires financières
11.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2012-2013
Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés
11.2 Firme de vérification comptable pour l'exercice 2013-2014 et 2014-2015
12. Les prévisions budgétaires
12.1 Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015
12.2 Prévisions budgétaires de La Brunante pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015
13. Élection à la présidence
14. Présentation du prix reconnaissance de l'AGEEFEP, Mme Manon Rivest
15. Résultat de l'élection à la présidence
16. Élection aux postes de vice-présidence
17. Référendum pour Quartier Libre
18. Résultat des élections aux postes de vice-président (3 postes)
19. Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction
20. Élection aux postes du conseil de direction
21. Résultat de l'élection au conseil de direction
22. Mot du président élu et présentation du nouveau conseil de direction
23. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Brigitte Thériault, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure telles que proposées.

5. Rapport de la présidente du comité des mises en candidature

Mme Ghislaine Brunelle, la présidente des élections, informe l'assemblée qu'il y aura élection à la présidence, où MM Michel Boulay et Robert Martin ont posé leur candidature ainsi qu'à la vice-présidence, où M. Michel Boulay, Mme Yvonne Ellis, M. Pierre Phénol Gouraige, Mme Catherine Jasmin, Mme Fatine Kabbaj et M.Toufik Sedki se disputeront les trois postes disponibles. Il n'y aura cependant pas d'élection au poste de secrétaire général, où M. Denis Sylvain est réélu sans opposition.

Mme Brunelle rappelle par ailleurs que dix postes de directeur doivent être comblés et que les personnes intéressées ont jusqu'à 13 h 30 pour poser leur candidature.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 14e Congrès biennal 2011

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Jonathan Stewart, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du 14e congrès biennal tenu en novembre 2011.

6.2 Assemblée générale du 17 novembre 2012

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Maryse Desjardins, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 17 novembre 2012.

7. Rapport sur le suivi de la vie associative

7.1 État de la représentativité

Ce document répertorie toutes les personnes qui représentent l'Association dans les instances de la Faculté de l'éducation permanente, de l'Université de Montréal et à dans les organismes externes à l'université.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Xavier Bordeleau St-Cyr, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

7.2 Agenda des activités

Ce document répertorie, jour par jour, toutes les activités, réunions et rencontres auxquelles a participé l'Association au cours des deux dernières années.

7.3 Suivi des résolutions du congrès

Comme l'indique son nom, ce document résume les suivis des diverses résolutions qui ont été adoptées au congrès biennal de novembre 2011 et à l'assemblée générale qui s'est tenue en novembre 2012.

8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette

Dans son allocution, M. Blanchette souligne que le Québec se distingue des autres provinces canadiennes par son grand nombre d'étudiants à temps partiel et que la FEP jour à cet égard un rôle primordial.

M. Blanchette rappelle qu'il est en fonction depuis environ deux ans et demi et que sa priorité est la qualité de la formation. Cela s'est traduit notamment par neuf modifications majeures de programme et l'évaluation de 16 des 26 programmes qu'offre la Faculté. Il précise à cet égard que les évaluations externes confirment la qualité des programmes offerts. Dans cette même optique de qualité, les chargés de cours peuvent maintenant bénéficier d'un programme de formation professionnelle.

Le doyen affirme aussi se préoccuper de la qualité de l'expérience étudiante dans sa Faculté. C'est dans cette perspective qu'a été réalisée une enquête sur les motifs d'abandon des études, qu'ont été

créées des bourses pour les étudiants en fin de programme et que la Faculté organise des activités d'intégration des nouveaux étudiants, en particulier dans le certificat Petite enfance et famille.

La formation à distance, la possibilité pour la FEP d'offrir des programmes d'études supérieures, la reconnaissance des acquis, qui a fait l'objet ces jours derniers d'une approbation officielle de la Commission des études, ainsi que le baccalauréat qualifié par cumul de certificats, qui sera bientôt débattu dans les instances académiques, figurent également parmi les défis et priorités de M. Blanchette.

9. Affaires politiques et affaires relatives aux études

9.1 Proposition sur l'ajout de la formation continue aux trois missions traditionnelles de l'université

Compte tenu de l'importance qu'a prise la formation continue dans les universités et de la nécessité de le reconnaître officiellement, la FAEUQEP a demandé que la future loi-cadre sur les universités ajoute la formation continue aux trois missions traditionnelles de l'université, soit l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités. Le rapport du chantier sur la loi-cadre n'a cependant pas retenu cette recommandation.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Susy Lapointe, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP donne à la FAEUQEP le mandat de profiter de toutes les occasions qui lui seront offertes pour réitérer la demande d'ajouter la formation continue aux trois missions traditionnelles de l'université, soit l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités.

9.2 Proposition sur les recours des étudiants

Dans les règles actuelles, un étudiant victime d'une décision qu'il considère injuste ne dispose d'aucun mécanisme d'appel. Le problème est particulièrement important au regard de l'arbitraire qui règne dans l'octroi d'équivalence de cours réussis dans un autre programme d'études ou dans une autre université québécoise. Dans ses représentations au chantier sur la projet de loi-cadre sur les universités, la FAEUQEP a demandé la création d'un mécanisme d'appel des décisions litigieuses.

Les congressistes débattent de la proposition suivante : Il est proposé que l'AGEEFEP donne à la FAEUQEP le mandat de profiter de toutes les occasions qui lui seront offertes pour réitérer la demande de créer un mécanisme d'appel indépendant auquel pourraient recourir les étudiants victimes d'une décision arbitraire et injuste, ce qui inclut la création d'une stratégie nationale à cette fin.

Certains estiment que cette proposition ne va pas assez loin. M. Pierre Phénol Gouraige, appuyé par M. Yanick Lefebvre, propose de l'amender en précisant que la création d'une stratégie nationale inclue un boycott des universités pratiquant cet arbitraire. L'amendement est rejeté à la majorité.

Une autre demande d'amendement est soumise au congrès. Sur proposition de Mme Marie-Nadège Aladin, appuyée par Mme Nancy Bellemare, il est résolu à la majorité d'amender la

proposition en précisant que la stratégie nationale comporte une demande de modification des lois qui gouvernent les universités.

Sur proposition du conseil de direction, appuyée par Mme Catherine Jasmin, il est résolu à la majorité que l'AGEEFEP donne à la FAEUQEP le mandat de profiter de toutes les occasions qui lui seront offertes de réitérer la demande de créer un mécanisme d'appel indépendant auquel pourraient recourir les étudiants victimes d'une décision arbitraire et injuste, ce qui inclut la création d'une stratégie nationale à cette fin comportant notamment une demande de modification des lois qui gouvernent les universités.

9.3 Proposition sur la représentativité relativement au Conseil national des universités

Toujours au regard de la volonté de reconnaître l'importance de la formation continue dans les universités, la FAEUQEP a demandé que le futur Conseil national des universités du Québec (CNUQ), dans l'esprit de la loi sur les associations étudiantes, réserve trois sièges aux étudiants, un du premier cycle, un des études supérieures et un de la formation continue. Cette demande n'a cependant pas été retenue et un seul siège est prévu pour un étudiant des études supérieures

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Maryse Desjardins, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP donne à la FAEUQEP le mandat de réitérer au ministre de l'Enseignement supérieur la demande d'inclure un étudiant de la formation continue dans le Conseil national des universités ainsi qu'un spécialiste reconnu de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue.

9.4 Proposition pour des études sur l'éducation des adultes et sur la formation continue

Tout au long du Sommet, la FAEUQEP a pu compter sur la collaboration de l'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) et de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) pour enrichir son argumentaire sur l'éducation des adultes et la formation continue. Il est souhaitable que cette collaboration se poursuive.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Assitan Diakite, il est résolu à l'unanimité:

A) Que l'AGEEFEP mandate la FAEUQEP afin qu'elle incite la coalition ACDEAULF-FAEUQEP-ICÉA à poursuivre ses activités et à faire valoir ses arguments et ses études à l'appui de l'éducation permanente, de l'éducation des adultes et de la formation continue dans les universités.

B) Que l'AGEEFEP mandate la FAEUQEP pour qu'elle participe à la Commission parlementaire qui se tiendra pour disposer des rapports des chantiers du Sommet sur l'enseignement supérieur et qu'elle réitère les positions exposées au Sommet.

9.5 Proposition sur le développement de la formation à distance

Dans les 15 dernières années, le nombre d'inscriptions annuelles en formation à distance (FAD) est passé de 34 000 à 81 000. Notamment en raison des développements technologiques, la FAD, qui constitue un volet substantiel de l'accessibilité aux études universitaires, est appelée à des développements spectaculaires. Or, il n'en a été que marginalement question dans toutes les phases du Sommet.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Suzanne Bréart, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP mandate la FAEUQEP :

A) Pour qu'elle insiste auprès du ministère de l'Enseignement supérieur sur la nécessité de mener une étude sur l'ensemble des défis que pose le développement de la formation à distance dans le réseau universitaire, incluant la formule de financement.

B) Pour qu'elle demande au Ministère que la Fédération et les intervenants universitaires en enseignement à distance soient consultés tout au long de cette étude.

9.6 Proposition pour l'ajout d'un volet bourses pour les étudiants à temps partiel

Au début des années 2000, la FAEUQEP a été à l'origine de la création du programme d'aide financière pour les études à temps partiel, un programme qui a depuis été amélioré, notamment pour permettre aux parents monoparentaux d'être considérés, aux fins de l'aide financière, comme étudiants à plein temps tout en n'étant inscrit qu'à un minimum de six crédits. Cette disposition leur permet d'obtenir des bourses, ce que le programme n'autorise pas présentement. Le temps est venu de remédier à cette lacune.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Éric Mathieu, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à la FAEUQEP :

A) De poursuivre ses efforts afin d'ajouter un volet de bourses au Programme d'aide financière pour les études à temps partiel, notamment en suivant de près le déroulement de l'étude commandée par la Direction de la planification financière du ministère de l'Éducation sur la situation socio-économique des étudiants à temps partiel.

B) D'insister pour que ces bourses respectent le principe de l'équité, de la proportionnalité de l'aide consentie aux étudiants à temps partiel en fonction du nombre de crédits auxquels ils sont inscrits comparativement aux étudiants à plein temps.

9.7 Proposition pour le comité FAVE Ageefep

Depuis la création du Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE), en 2009, une somme de 100 000 $ est disponible annuellement pour distribution. La plus grande portion, 75 000 $, est versée en 40 bourses d'accessibilité aux études variant de 1 000 $ à 2 500 $. Une tranche de 15 000 $ est consacrée à l'aide financière aux stages, congrès

et colloques, et un budget de 10 000 $ est disponible pour l'amélioration des espaces consacrés à la vie étudiante. Cette répartition semble toujours appropriée.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Élizabeth Rigault, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire, pour l'année 2013-2014 et 2014-2015, la répartition suivante des fonds disponibles: 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

9.8 Proposition pour le maintien de l'adhésion à la FAEUQEP

Créée il y a plus de 20 ans, à l'initiative de l'AGEEFEP, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) est la voix nationale des étudiants de la formation continue, celle qui donne accès notamment au ministère de l'Enseignement supérieur comme l'a bien montré le Sommet sur l'enseignement supérieur. C'est donc un outil essentiel de défense et de promotion de nos intérêts.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Nancy Bellemare, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

9.9 Proposition de poursuivre l'implication de l'Ageefep au sein du MQAF

C'est aussi l'AGEEFEP qui a été à l'origine du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF). Celui-ci a pour objectif de regrouper les étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. Sa principale activité est un colloque de deux jours, qui se tient à la fin de mars ou au début d'avril, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Édith Giasson, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP continue à participer activement au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), notamment en contribuant financièrement à l'organisation du colloque annuel des adultes en formation qui se tient chaque printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

9.10 Proposition de poursuivre l'implication de l'Ageefep au sein de l'ACDEAULF

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française regroupe principalement des responsables de la formation continue et des chercheurs dans ce domaine. C'est donc un organisme spécialisé qui constitue une précieuse source d'information pour les associations d'étudiants adultes.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Wideline Decius, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF).

9.11 Proposition de poursuivre l'implication de l'Ageefep au sein de l'ICÉA

Professionnels de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires, les cégeps et les universités, chercheurs, syndicats d'enseignants, groupes populaires et groupes communautaires, tous ceux qui s'intéressent à l'éducation des adultes sont réunis au sein de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes, qui existe depuis plus de 60 ans.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Susy Lapointe, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA).

9.12 Proposition de poursuivre l'implication de l'AGEEFEP au sein du CIÉA

L'éducation des adultes a des ramifications internationales. L'une d'elles est le Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA), qui a été créé par M. Paul Bélanger, une sommité dans le domaine. Des groupes engagés en éducation des adultes, des organisations non gouvernementales et des chercheurs composent le Conseil, qui travaille en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Une longue discussion suit la présentation du CIEA, mais la question préalable est finalement posée et acceptée à la majorité des deux tiers.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Salam Selman, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP maintienne son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA).

10. Rapport du comité des mises en candidature

La présidente des élections, Mme Ghislaine Brunelle, souligne que plusieurs personnes lui ont remis un bulletin de candidature pour les dix postes de directeurs et de directrices. Elle rappelle que la période de mise en candidature se terminera à 13 h 30.

11. Les affaires financières

11.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2012-2013
Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés

Mme Patricia Béland, de la firme de vérification comptable Gosselin & associés, explique les principaux points du rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier terminé le 31 juillet 2013.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Suzy Lapointe, il est résolu à l'unanimité de recevoir le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2012-2013, tels que préparés par la firme comptable Gosselin & associés.

11.2 Firme de vérification comptable pour l'exercice 2013-2014 et 2014-2015

Depuis plusieurs années, c'est la firme Gosselin & associés qui vérifie annuellement les états financiers de l'AGEEFEP, un travail dont elle s'est acquittée avec brio. Toutefois, pour des raisons de transparence et de bonne gouvernance, le congrès de 2011 a exprimé le désir que l'AGEEFEP change de firme de vérification comptable.

L'Association a communiqué avec cinq firmes de vérification comptable qui connaissent les organismes à but non lucratif; quatre d'entre elles ont déposé une soumission et c'est la plus basse qui fait l'objet de la proposition.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Anders Turgeon, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme de vérification comptable Lefebvre, Gendron, Beaulieu et Brisson pour les années 2013-2014 et 2014-2015.

12. Prévisions budgétaires

12.1 Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015

M. Denis Sylvain rappelle que la cotisation est inchangée depuis 2009 et que l'inflation a fait son œuvre dans le budget de l'Association. Celle-ci doit également faire face à une dépense imprévue, soit l'imposition d'une taxe foncière par la Ville de Montréal; la mesure étant rétroactive à l'an dernier, la somme inscrite au budget de l'année en cours est de 9 372 $; pour l'an prochain le débours sera de 4 686 $. L'imposition de cette taxe étant contestée, il est possible que nous récupérions cette somme, mais pour l'heure, il fallait l'inscrire au budget.

Si l'on ajoute à cela la croissance des activités récurrentes et une hausse de la masse salariale de 2 % par année, le déficit atteindrait 42 956 $ en 2013-2014 et 26 052 $ en 2014-2015, ce qui est beaucoup trop. Avec une augmentation de la cotisation de 2 $ par session à compter du trimestre d'hiver 2014, le déficit serait de 20 830 $; en 2014-2015, il y aurait un surplus de 9 954 $.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Assitan Diakite, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2013-2014 et 2014-2015 comportant une augmentation de la cotisation de 2 $ par trimestre à compter du trimestre d'hiver 2014.

12.2 Prévisions budgétaires de La Brunante pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015

M. Denis Sylvain souligne que les ventes de La Brunante ont augmenté de 15 818 $ au cours de la dernière année et que, sur deux ans, le coût des marchandises a été réduit de 52 % à 42 %.

Pour l'ensemble de l'année, le bénéfice brut s'est chiffré à 101 192 $ et les dépenses à 103 339 $, d'où un déficit d'opération de 2 147 $. La Brunante bénéficie cependant d'autres revenus totalisant 37 389 $. En soustrayant le déficit d'opération de 2 147 $ et les dépenses d'amortissement de 22 437 $, le bénéfice a

été de 12 805 $.

Pour les deux prochaines années, on prévoit un surplus de 23 200 $ en 2013-2014 et de 13 947 $ en 2014-2015.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Anny Daoust, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires du café pub La Brunante pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015.

Sur proposition de M. Jonathan Stewart, appuyée par Mme Brigitte Robichaud, il est résolu à l'unanimité de féliciter Mme Johanne Dupuis et son équipe pour la qualité de leur travail dans l'administration et la comptabilité de l'AGEEFEP et du resto-pub La Brunante.

13. Élection à la présidence

La présidente des élections indique aux deux candidats qu'ils disposent de cinq minutes chacun pour faire valoir leur candidature, après quoi les bulletins de vote seront distribués.

14. Présentation du prix reconnaissance de l'AGEEFEP, Mme Manon Rivest

Depuis 2009, l'AGEEFEP profite de son congrès biennal pour remettre le prix Reconnaissance à une personnalité de l'Université de Montréal qui s'est signalée par son engagement soutenu en faveur de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue.

Cette année, le prix a été remis à Mme Manon Rivest, qui a consacré la plus grande partie de sa vie professionnelle à l'accessibilité aux études en région, elle qui était responsable des nombreux hors campus qu'a comptés la Faculté de l'éducation permanente pendant de nombreuses années. Mme Rivest, qui est aujourd'hui à la retraite, a aussi joué un rôle important dans l'ouverture des campus de Longueuil, Laval et De Lanaudière. L'honneur que lui a fait l'AGEEFEP était donc très bien mérité.

15. Résultat de l'élection à la présidence

La présidente des élections annonce le résultat de l'élection à la présidence : c'est M. Robert Martin qui est élu.

16. Élection aux postes de vice-présidence

La présidente des élections indique aux six candidates et candidats qu'ils disposent chacun de trois minutes pour faire valoir leur candidature, après quoi les bulletins de vote seront distribués.

17. Référendum pour Quartier Libre

Le journal Quartier libre, qui est entièrement produit par des étudiantes et des étudiants, constitue le principal média écrit indépendant de l'UdeM. L'essentiel des revenu du journal provient d'une cotisation automatique non obligatoire de 2 $ par crédit de tous les étudiants de l'Université, à l'exception de ceux de la Faculté de l'éducation permanente. Quartier libre

souhaite que les étudiants de la FEP cotisent également 2 $ par session et il rappelle que la grande majorité de ses artisans sont des étudiants du Certificat en journalisme.

Advenant une participation des membres au financement, l'AGEEFEP disposerait d'un espace dans le journal pour traiter des dossiers qui l'intéressent; elle aurait aussi un siège au conseil d'administration.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Éric Mathieu, il est résolu à l'unanimité:

1. Que l'AGEEFEP autorise le journal Quartier libre à soumettre à ses membres, à l'occasion d'un référendum électronique, une proposition visant à percevoir une cotisation automatique non obligatoire de 2 $ par session auprès de tous les étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente, et que le résultat soit décisionnel.

2. Que le Conseil de direction de l'AGEEFEP détermine le moment opportun pour tenir ce référendum et en approuve les modalités à la suite des négociations avec Quartier libre.

18. Résultats de l'élection aux postes de vice-président (3 postes)

La présidente des élections annonce le résultat de l'élection à la vice-présidence : Mme Yvonne Ellis, Mme Catherine Jasmin et Mme Fatine Kabbaj sont déclarées élues.

19. Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction

La présidente des élections confirme qu'il y aura un scrutin, car plus de 10 personnes ont fait part de leur intérêt pour les 10 dix postes disponibles de directeurs et de directrices.

20. Élection aux postes du conseil de direction (10 postes, présentation de 2 minutes)

Les candidats aux postes de directeur et directrice disposent de deux minutes chacun pour faire valoir leur candidature. Au terme de cette phase, les personnes habilitées à voter doivent inscrire le nom de dix personnes sur leur bulletin de vote; tous les bulletins ne comportant pas dix noms seront annulés.

21. Résultat de l'élection au conseil de direction

Mme Ghislaine Brunelle annonce que les 10 personnes suivantes ont été élues comme directrices et directeurs : Mme Marie-Nadège Alain, Mme Marie José Charles, M. Christin Daoud, Mme Muriel Di Battista, M. Gyll Gagné, M. Michel Gervais, Mme Susy Lapointe, M. Marc-André Laurier Thibault, M. Poonoosami Mootin et M. Toufik Sedki. Les noms des personnes qui n'ont pas été élues seront consignés dans une liste de rappel; en cas de vacance au Conseil, ces personnes pourraient donc être appelées à siéger au Conseil.

Sur proposition de M. Délès Jean, appuyée par M. Yanick Lefebvre, il est résolu à l'unanimité de détruire les bulletins de vote.

22. Mot du président élu et présentation du nouveau conseil de direction

M. Robert Martin remercie les personnes présentes d'avoir participé activement au congrès et il les invite à fraterniser en prenant le verre de l'amitié à La Brunante.

23. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Suzanne Bréard, appuyée par Mme Lucie Dionne, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

_____
Robert Martin

Le secrétaire général,

_____
Denis Sylvain

Procès-verbal adopté le _____

Procès-verbal de la 15e assemblée générale

tenue le 22 novembre 2014, à 9 h 30 à la cafétéria du pavillon 3200 Jean-Brillant

Présidente d'assemblée :
Mme Ghislaine Chabot

Secrétaire d'assemblée :
M. Claude Garon

Étaient présent-e-s :
Younes Babaeiinanloo, Gisèle Banodji Yankimadji, Wadou Baré, Laura Carfantan, Marie Josée Charles, Wideline Décius, Muriel Di Battista, Elham Dolatkhahdolatsara, Geneviève Duval, Yvonne Ellis, Lyudmila Geghamyan, Michel Gervais, Jean Réginald Jeune, Fatine Kabbaj, Nasim Kazemi, Frank Kociper, Eunice Kouakou, Susy Lapointe, Marc-André Laurier Thibault, Mario Leclerc, Robert Martin, Johanne Mc Kay, Poonoosami Mootin, Mohsen Mosafer, Jugauce Mweze, Willy Arnold Ndongo, Joseph-Bertrand Ngoue, Annie Primeau, Elisabeth Rigault, Denis Sylvain, Gigi Wang, Ali Welhazi, Josiane Yimbou

1. **Ouverture**

   L'assemblée est ouverte à 9 h 30.

2. **Élection d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée**

   Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par Mme Susy Lapointe, il est résolu à l'unanimité de nommer Me Ghislaine Chabot comme présidente d'assemblée et M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

   Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Mario Leclerc, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, qui se lit comme suit :

   1. Ouverture
   2. Élection d'un président-e et d'un secrétaire d'assemblée
   3. Adoption de l'ordre du jour
   4. Adoption des règles de procédure
   5. Adoption du procès-verbal du 15e congrès biennal 2013
   6. Rapport sur le suivi de la vie associative
      - 6.1 État de la représentativité / Proposition
      - 6.2 Agenda des activités
      - 6.3 Suivi des résolutions du congrès de novembre 2013
   7. Affaires politiques et affaires relatives aux études
   8. Les affaires financières
      - 8.1. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2013-2014
      - 8.2. État des résultats de l'Ageefep et de La Brunante pour l'exercice financier 2013-2014
      - 8.3. Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2014-2015 de l'AGEEFEP

9. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

La présidente d'assemblée indique qu'une proposition n'est pas requise pour adopter les règles de procédure. Les règles inscrites dans le document de l'assemblée générale constituent un résumé; au besoin, ce sont les prescriptions du Code Lespérance qui s'appliquent.

5. Adoption du procès-verbal du 15e congrès biennal

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Johanne Mc Kay, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 15e congrès biennal.

6. Rapport sur le suivi de la vie associative

6.1 État de la représentativité/Proposition

Ce document répertorie tous les comités et instances où l'AGEEFEP a été présente au cours de la dernière année et le nom des personnes qui y ont siégé comme représentants de l'Association.

Sur proposition de M. Denis Sylvain, appuyée par M. Michel Gervais, il est résolu à l'unanimité de recevoir le document État de la représentativité et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'AGEEFEP au cours de la dernière année.

6.2 Agenda des activités

Chaque semaine, l'AGEEFEP participe à de nombreuses activités et réunions. Ce document en fait la liste complète.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Mario Leclerc, il est résolu à l'unanimité de recevoir le document Agenda des activités de l'année 2013-2014.

6.3 Suivi des résolutions du congrès de novembre 2013

Qu'est-il advenu des résolutions adoptées au congrès biennal de novembre 2013? C'est ce qu'explique ce document.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Annie Primeau, il est résolu à l'unanimité de recevoir le document Suivi des résolutions du congrès de novembre 2013.

7. Affaires politiques et affaires relatives aux études

M. Robert Martin souligne que la décision du gouvernement élu en avril 2014 de ne pas donner suite au Sommet sur l'enseignement supérieur a marqué la dernière année. La Commission parlementaire devant clore le Sommet n'ayant jamais eu lieu, La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est membre, n'a pu faire valoir ses revendications. Il en est de même de tous les partenaires de l'université.

Dans les autres dossiers, M. Martin note le fonctionnement très satisfaisant du service de reconnaissance des acquis expérientiels. Dans les derniers mois, quelque 32 personnes ont ouvert

un dossier, ce qui est considérable si l'on considère qu'un service similaire de l'Université de Sherbrooke a traité 45 dossiers en trois ans.

Tout récemment, ajoute-t-il, le doyen de la FEP et un adjoint au vice-rectorat aux études ont par ailleurs assuré qu'un premier baccalauréat avec appellation serait créé avant la fin de l'année. Les discussions se poursuivent également pour autoriser la FEP à offrir des programmes d'études supérieures.

Bonne nouvelle en ce qui concerne l'aide financière pour les étudiants à temps partiel, car le ministère de l'Éducation, après plusieurs demandes insistantes de la FAEUQEP depuis plus d'une décennie, a entrepris de mener une étude sur la condition socio-économique des étudiants à temps partiel de tout le Québec. Il est prévu que les résultats de l'étude seront dévoilés en février 2015. La Fédération et l'AGEEFEP ont bon espoir que les données de cette étude étaieront leur demande d'ajouter des bourses au volet de l'aide financière qui permet aux étudiants à temps partiel d'obtenir des prêts. Ces bourses devraient être proportionnelles à ce qui accordé aux étudiants à plein temps.

Tout récemment, souligne aussi M. Martin, l'AGEEFEP a mené un sondage auprès des membres pour vérifier s'ils ont utilisé ou non un des 18 services relevant des Services aux étudiants (SAE) au cours de la dernière année. Il s'en dégage un constat majeur : nos membres utilisent davantage ces services qu'ils le faisaient dans le passé. Cela n'est probablement pas étranger au fait que la FEP compte aujourd'hui 30 % d'étudiants à plein temps et environ la même proportion d'immigrants récents. Au moment où nous avons fait ce sondage, nous ignorions que les SAE s'apprêtaient eux aussi à mener une consultation similaire. Nous aurons ainsi la possibilité de voir dans quelle mesure les résultats des deux sondages divergent ou coincident.

Toujours selon M. Martin, la décision du gouvernement du Québec d'éliminer la subvention de 1,2 million $ qu'il accordait à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (CIÉA) pour l'organisation de la Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF) sonne le glas de cette dernière. C'est un très mauvaise nouvelle pour le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), qui bénéficiait d'une subvention de 13 000 $ pour tenir son colloque annuel et son assemblée générale. Cela dit, le MQAF, tout comme la FAEUQEP, participera à l'assemblée mondiale du Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA), qui se tiendra du 11 au 14 juin 2015, à l'Université de Montréal.

Dans un autre ordre d'idées, la FAEUQEP a fait des représentations à la Commission de consultation sur la fiscalité québécoise, cet automne. La Fédération a proposé des pistes pour augmenter les recettes de l'État sans alourdir le fardeau fiscal de la classe moyenne, notamment l'imposition des gains de loterie et de casino supérieurs à 5 000 $, comme cela se fait aux États-Unis et en Europe; l'élimination, pendant un certain nombre d'années, des primes des dirigeants des sociétés d'État; l'imposition d'une redevance de 0.01 $ le litre aux entreprises grandes consommatrices d'eau ainsi que l'élimination de l'exemption d'impôt de 25 % sur les régimes d'options d'achat d'actions, un mode de rémunération très répandu chez les dirigeants des grandes entreprises. La Fédération s'est particulièrement opposée à une demande de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FAEUQEP) d'abolir la déduction fiscale de 8 % pour les droits

de scolarité et d'utiliser l'argent ainsi économisé pour améliorer le régime de l'aide financière aux études. La Fédération a fait valoir qu'elle partage l'objectif d'enrichir l'aide financière, mais elle ne croit pas que cela doit se faire au détriment des étudiants à temps partiel, qui n'ont pas accès aux bourses.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Annie Primeau, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP inclue dans son programme politique le maintien de la déduction fiscale de 8 % pour les droits de scolarité et qu'elle demande à la FAEUQEP d'en faire autant.

L'année 2015 marquera le 30e anniversaire de la création de l'AGEEFEP et l'Association célébrera l'événement, comme elle l'a fait pour le 10e et le 20e anniversaire. Le budget et la nature des célébrations ne sont pas encore déterminés, mais l'Association a entrepris de relever les noms de toutes les personnes qui ont siégé au Conseil de direction au cours des trois dernières décennies et elles seront particulièrement invitées à la rencontre.

L'opération de révision des programmes d'études de la FEP s'est poursuivie au cours de la dernière année et sept programmes ont été l'objet d'une révision qui a entraîné des modifications majeures. L'équipe de direction de la Faculté entend s'assurer que, même quand les programmes ne sont pas engagés dans un processus de révision, les conseils de programme siègent au moins une fois par année. Comme on le sait, chacun de ces conseils compte quatre sièges réservés aux étudiants. Maintenant qu'ils sont redevenus actifs, après avoir été sur la glace pendant plusieurs années, il est important que l'Association contribue à leur bon fonctionnement. Nous préparerons donc un document qui expliquera précisément le rôle des étudiants dans ces conseils et les points qu'ils doivent particulièrement surveiller.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Wideline Décius, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP envoie une lettre de remerciements à tous les étudiants et étudiantes qui ont participé à la révision des programmes de certificat de la FEP au cours de la dernière année.

Enfin, M. Robert Martin a rappelé qu'il avait indiqué au congrès biennal qu'il en était à son dernier mandat et qu'il serait opportun de profiter de son départ pour revoir la structure organisationnelle de l'Association. Un projet à cet effet sera soumis au prochain congrès biennal et la réflexion à ce sujet s'est amordée au Conseil de direction.

8. Rapport sur le suivi de la vie associative

8.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2013-2014

M. Hugues Brisson, de la Société de comptables professionnels agréés Lefebbre, Gendron, Beaulieu, Brisson, présente le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2013-2014.

À son avis, « les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière » de l'Association. Il y a cependant une réserve : l'Université n'a pas été en mesure de lui confirmer si le montant des cotisations que nous avons reçues, en forte hausse comparativement à l'année précédente, était définitif ou s'il pouvait donner lieu ultérieurement à des ajustements.

À ce sujet, M. Sylvain précise que l'information récente fait effectivement état d'une forte hausse du nombres d'étudiants à la FEP et que cela se reflète dans l'augmentation des revenus de cotisation.

M. Brisson souligne aussi que l'AGEEFEP est en excellente situation financière, car son actif net au terme du dernier exercice financier se chiffrait à 689 034 $.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Geneviève Duval, il est résolu à l'unanimité de recevoir le Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2013-2014, tel que présenté par la firme Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson.

8.2 État des résultats de l'AGEEFEP et du resto-pub La Brunante pour l'exercice financier 2013-2014

Le fait saillant des résultats de l'AGEEFEP pour le dernier exercice financier, souligne M. Denis Sylvain, est l'augmentation des revenus de cotisation, qui ont été de 652 121 $ alors que les prévisions adoptées au congrès biennal les estimaient à 509 126 $. Au lieu d'un déficit anticipé de 20 830 $, l'exercice 2013-2014 s'est terminé avec un surplus budgétaire de 125 950 $.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Mario Leclerc, il est résolu à l'unanimité de recevoir l'état des résultats de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2013-2014

Cette même année n'a pas été très bonne pour le resto-pub La Brunante, qui a accusé un recul des ventes de 15 629 $ comparativement à l'année précédente. Il en a résulté une perte après amortissement de 10 463 $ alors qu'on avait prévu un bénéfice de 23 200 $.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Annie Primeau, il est résolu à l'unanimité de recevoir l'état des résultats du resto-pub La Brunante pour l'exercice financier 2013-2014.

8.3 Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2014-2015 de l'AGEEFEP

La hausse du nombre d'étudiants constatée à la FEP en 2013-2014, notre M. Denis Sylvain, se poursuit en 2014-2015 selon les données du trimestre d'automne 2014. Alors qu'on anticipait des revenus de cotisation de 523 006 $ pour l'exercice en cours, on les estime plutôt à 588 044 $. Le surplus budgétaire devrait suivre la même tendance et atteindre 55 818 $ alors qu'on prévoyait initialement qu'il se chiffrerait à 9 954 $.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Wadou Baré, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2014-2015.

9. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Yvonne Ellis, appuyée par Mme Susy Lapointe, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

_____

Robert Martin

Le secrétaire général,

_____

Denis Sylvain

Procès-verbal adopté le _____

Liste des acronymes utilisés

ACDEAULF	Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
AETELUQ	Association des étudiants de la Télé-université à l'Université du Québec
AG	Assemblée générale
AGA	Assemblée générale annuelle
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGEEFEP	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
AGEHCUQTR	Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières
AGEUQO	Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais
AQIFGA	Association québécoise des intervenants en formation générale des adultes
ASEQ	Alliance pour la santé étudiante au Québec
AU	Assemblée universitaire
BEED	Bureau d'études et de développement
CA	Conseil d'administration
CACC	Comité d'accréditation d'élèves ou d'étudiants
CASUM	Coalition des Associations et des Syndicats de l'Université de Montréal
CCA	Conseil canadien sur l'apprentissage
CCAFÉ	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CCAPSR	Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables
CCRTI	Comité consultatif sur les ressources technologiques et informationnelles
CCSTI	Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information
CDEACF	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CE	Comité exécutif
CEFES	Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
CEPSUM	Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal
CIEA	Conseil international pour l'éducation des adultes
CISM	Communication du Versant Nord : Radio étudiante
CLIFAD	Comité de liaison interordres en formation à distance
CO	Comité organisateur
CODI	Conseil de direction de l'AGEEFEP
COMET	Commission des études
COMUTIC	Comité des utilisateurs des TIC (Technologies de l'information et de la communication)
CONFEP	Conseil de la Faculté de l'éducation permanente
CPSF	Conseil permanent du statut de la femme à l'Université de Montréal
CQAF	Colloque québécois des adultes en formation
CRQ	Conseil régional à Québec de l'AGEEFEP

CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CSEDC	Centre de soutien aux études et de développement de carrière
CSMO-ÉSAC	Comité sectoriel main d'oeuvre, économie sociale et action communautaire
DFGA	Direction de la formation générale des adultes
DG	Directeur général ou directrice générale
DGTIC	Direction générale des technologies de l'information et de la communication
FAC	Fédération autonome du collégial
FAE	Fédération autonome de l'enseignement
FAECUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAEUQEP	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
FAVE	Fonds d'amélioration à la vie étudiante
FEP	Faculté de l'éducation permanente
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FNEEQ	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
FSQ	Forum social québécois
GAPS	Gestion appliquée à la police et à la sécurité
GEE	Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
GEP	Groupe de travail sur l'évaluation des programmes
GSS	Gestion des services de santé
ICÉA	Institut de coopération pour l'éducation des adultes
IÉ	Initiatives étudiantes
MACES	McGill Association of Continuing Education Students
MQAF	Mouvement québécois des adultes en formation
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OLC	Ontario Literacy Coalition
PGI	Progiciel de gestion intégré
PRIÉ	Politique de reconnaissance de l'implication étudiante
RAC	Reconnaissance des acquis
SAC	Service des activités culturelles
SAE	Services aux étudiants
SAHC	Service d'action humanitaire et communautaire
SCCCUM	Syndicats des chargées et chargés de cours de l'UdeM
SCENA	Sous-comité sur les environnements numériques d'apprentissage
SCPC	Sous-commission du premier cycle
SCUTC	Sous-comité sur l'utilisation des technologies en classe
SOCP	Service d'orientation et de consultation psychologique

SOFÉDUC	Société de formation et d'éducation continue
SQAF	Semaine québécoise des adultes en formation
SST	Santé et sécurité au travail
TASA	Toronto Adult Student Association
TPN	Table des partenaires nationaux
TPU	Table des partenaires universitaires
UdeM	Université de Montréal
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

État de la représentativité

INSTANCES UNIVERSITAIRES

Conseil d'administration de l'Université de l'université de Montréal:
M. Denis Sylvain
Comité de gouvernance :
M. Denis Sylvain
Comité de la planification :
M. Denis Sylvain
Comité des ressources humaines :
M. Denis Sylvain
Comité de suivi du P.G.I.:
M. Denis Sylvain

❖ Comité du recteur

Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants :
M. Robert Martin
Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information :
M. Denis Sylvain
Sous-comité - environnements numériques d'apprentissage :
M. Denis Sylvain
Groupe de réflexion sur la qualité de l'environnement académique :
Madame Fatine Kabbaj
Comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante :
M. Robert Martin
Comité sur la conciliation études-famille
Madame Fatine Kabbaj

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

M. Robert Martin, Mme Fatine Kabbaj

Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants :
M. Robert Martin
Comité permanent de la politique linguistique :
M. Michel Gervais
Table d'échange sur la vie étudiante :
M. Robert Martin
Comité permanent sur le statut de la femme à l'Université de Montréal :
Mme Yvonne Ellis
Comité consultatif sur les bibliothèques :
Mme Yvonne Ellis
Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables :
Mme Yvonne Ellis
Comité consultatif sur l'environnement :
Mme Yvonne Ellis

Comité PRIÉ (Politique de reconnaissance de l'implication étudiante) :
M. Denis Sylvain
Comité sur la prévention et le harcèlement
M. Michel Gervais
Comité de la région métropolitaine
M. Robert Martin

❖ **Commission des études**
M. Robert Martin

Sous-commission du premier cycle :
Mme Fatine Kabbaj
Conseil des études de premier cycle :
M. Robert Martin
Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement :
Mme Fatine Kabbaj
Comité institutionnel d'évaluation des programmes :
Monsieur Denis Sylvain

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

❖ **Conseil de la Faculté de l'éducation permanente**
Mme Muriel Di Battista, Mme Fatine Kabbaj, M. Claude Garon et M. Robert Martin

Comité conjoint AGEEFEP-FEP :
M. Robert Martin, M. Denis Sylvain et M. Claude Garon
Comité de suivi de l'évaluation de l'enseignement de la FEP :
M. Claude Garon, M. Robert Martin
Comité d'amélioration à la vie étudiante de la FEP :
M. Robert Martin et M. Denis Sylvain
Comité de Reconnaissance des acquis et de soutien à la persévérance aux études :
M. Robert Martin et M. Denis Sylvain
Comité paritaire de la collation des grades :
M. Denis Sylvain, et Mme Johanne Dupuis,
Comité sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants de la FEP. :
Mme Muriel Di Battista

❖ **Comité de gestion interne de l'Ageefep**

Comité d'éthique et de déontologie :
M. Denis Sylvain, Mme Muriel Di Batista et M. Michel Gervais

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

❖ **Conseil des Services aux étudiants**
M. Denis Sylvain et M. Michel Gervais

Comité de la campagne des paniers de Noël :
Mme Johanne Dupuis
Comité organisateur de la semaine interculturelle
Mme Fatine Kabbaj

- **Centre sportif (CEPSUM)**

Conseil d'administration

M. Normand Bélisle

Comité des programmes et activités sportives et académiques du C.A. du CEPSUM :

M. Normand Bélisle

- **Radio étudiante (CISM)**

Conseil d'administration
Vacant

Assemblée générale
Vacant

- **Comité d'attribution des bourses ASEQ**
Mme Fatine Kabbaj

NOS AFFILIATIONS

- **CASUM (Coalition des associations et des syndicats de l'U de M) :**

M. Robert Martin

Mme Nadège Alonso

- **MQAF** (Mouvement québécois des adultes en formation) :

Assemblée générale :

M. Robert Martin, Mme Fatine Kabbaj

Conseil d'administration :

M. Robert Martin, Mme Fatine Kabbaj

Comité organisateur du Colloque de la Semaine québécoise des adultes en formation :

M. Robert Martin, M. Normand Bélisle, Mme Nicole Janelle, M. Claude Garon,

Mme Johanne Dupuis

- **FAEUQEP** (Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente):

Assemblée générale :

Mme Yvonne Ellis, M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

Conseil d'administration :

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

Comité exécutif :

M. Denis Sylvain, M. Robert Martin

❖ **Comité sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants du gouvernement du Québec:**

M. Robert Martin

Table des partenaires universitaires :

M. Denis Sylvain

❖ **ACDEAULF** (Association canadienne de l'éducation des adultes dans les universités de langue française) :

Assemblée générale :

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain, Mme Fatine Kabbaj, M. Claude Garon

Conseil d'administration :

M. Denis Sylvain, Mme Fatine Kabbaj

Comité exécutif :

M. Denis Sylvain

Comité organisateur des journées d'études :

M. Denis Sylvain

Comité des communications :

M. Denis Sylvain

❖ **ICEA** (Institut de coopération pour l'éducation des adultes) :

Assemblée générale :

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain, Mme Fatine Kabbaj et M. Claude Garon,

Conseil d'administration :

M. Robert Martin

Comité politique en éducation des adultes :

M. Claude Garon

Comité organisateur de la Semaine québécoise des adultes en formation :

M. Robert Martin,

Mise à jour le 20 octobre 2015

❖ **Proposition**

Il est proposé de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

Agenda des activités

Ageefep / Agenda des rencontres

Septembre 2014

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2 Kiosques d'accueil	3 Kiosques d'accueil	4 Kiosques d'accueil	5	6
7	8 Comité alphabétisation Kiosques d'accueil	9 Renc. D.G. SAÉ Comité ress humaines	10 Rens. Avec le recteur	11 Renc avec le secrétaire général UdeM	12	13
14	15 Ass universitaire	16 Comité PÉA	17 CONFEP	18	19 Comité CoSAÉ	20
21	22	23 C.A. CEPSUM COMET	24 Renc. RGPAQ	25	26 Comité TIC	27
28	29	30 SCPC Renc averc Ministre éducation				

Ageefep / Agenda des activités

Octobre 2014

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6 Ass universitaire	7	8	9 Ass géné ICÉA	10 Renc ICÉA	11
12	13 Jour férié	14 COMET	15	16 Comité CoSAÉ	17 C.A. ACDEAULF	18 EXE Ageefep
19 CODI	20 Renc Faecum	21 C.A. Faeuqep	22 Comité FAVE	23 Comité CANO	24 Comité budget SAÉ CODI	25 CODI
26	27 Conseil UdeM	28 Comité SCPC	29	30	31	

Ageefep / Agenda des activités

Novembre 2014

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					Renc SQAF	1
2	3 Comité des bibliothèques	4	5 Comité FAVE Comité PÉA	6	7	8
9	10 Ass. universitaire	11 Comité de gouvernance COMET	12 Comité CoSAÉ	13	14	15 Congrès Ageefep
16	17 Conseil UdeM	18 Comité PÉA	19 Comité CEPSUM	20 Comité TPU CLIFAD	21 Renc Fneeq	22 Assemblée Générale Ageefep
23	24 Renc FAE C.A. Faeuqep	25 C.A. CEPSUM	26	27	28	29 Marche contre l'austérité

Ageefep / Agenda des activités

Décembre 2014

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1 Comité intégrité EXE Ageefep	2 Comité ress humaines C.A. ICÉA	3 Renc RGPAQ	4 Comité intégrité et plagiat Comité CoSAÉ	5	6 CODI
7 C.A. MQAF	8 Ass universitaire	9 Comet	10	11	12	13
14	15	16 SCPC	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Ageefep / Agenda des activités

Janvier 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7 Comité FAVE Kiosques d'accueil	8 Kiosques d'accueil	9 Kiosques d'accueil	10	11
12	13 Kiosques d'accueil	14 Renc DGTIC	15	16	17	18 CODI
19 Ass universitaire	20	21 Comié PÉA	22	23	24 C.A. ACDEAULF	25
26	27 Conseil UdeM	28 C.A. ICÉA	29 Comité TIC	30	31	

Ageefep / Agenda des activités

Février 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3 Comité FAVE	4	5 Renc FAEUQEP	6 Comité CoSAÉ Renc Direction des finances	7	8
9	10	11 Comité intégrité et plagiat Comité ress. humaines	12	13 C »A » CEPSUM	14 Comité sécurité	15
16	17 Ass universitaire	18 Renc CASUM Renc. COMET	19	20 Comité TIC	21 C.A » ACDEAULF	22
23	24 Conseil UdeM	25 Renc FAEUQEP	26	27 Enc OMBUDSMAN	28 Renc CoSAÉ	

Ageefep / Agenda des activités

Mars 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
2	3	4 Chantier sur le financement	5 EXE Ageefep	6 Renc FAECUM	7	8
9	10 Renc AGEHCUQTR	11 Comité SCPC	12	13	14	15
16 CODI	17	18 Renc MQAF	19 Comité d'embauche SAÉ	20 Comité d'évaluation SAÉ Comité du Budget SAÉ C.A. CEPSUM	21 UNESCO	22 UNESCO Renc AGEHCUQTR
23	24 Ass. universitaire	25 COMET	26 Comité CANO	27 Comité TIC Comité CoSAÉ	28 C.A. ACDEAULF	29
30	31 Conseil UdeM					

Ageefep / Agenda des activités

Avril 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1 Renc Ombudsman	2	3 Comité sécurité	4 Comité d'embauche SAÉ Colloque MQAF	5 Colloque MQAF
6 Colloque MQAF	7 Comité d'embauche SAÉ	8	9 Comité FAVE Comité FIO	10	11	12
13	14 Ass universitaire	15 COMET	16 Formation FSE	17	18 C.A. ACDEAULF	19
20	21	22 Comité sécurité Comité SCPC	23 Renc GFAECUM Comité des bibliothèques Renc frais de scolarité	24 Comité intégrité Comité CoSAÉ	25 C.A. ACDEAULF	26
27	28 Conseil UdeM	29	30 Comité sécurité			

Ageefep / Agenda des activités

Mai 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1 Comité CoSAÉ	2	3
4	5	6	7 Renc RGPAQ	8 Bilan SQAF Comité budget SAÉ	9 EXE Ageefep	10
11	12 Renc avec le ministre éducation	13 Comité PÉA COMET	14 Collation des grades	15 Comité CoSAÉ Comité de la rentrée C.A. Faeuqep	16 Renc FAE	17
18	19	20 Comité ress. Humaines Comité SCPC	21 Comité CoSAÉ Comité sécurité C.A. ICÉA	22	23 C.A. ACDEAULF	24 CODI Ageefep
25	26	27 Conseil UdeM	28 Renc ACDEAULF	29	30	31 Renc AGEHCUQTR

Ageefep / Agenda des activités

Juin 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3 COMET	4 Assemblée générale ACDEAULF	5 Assemblée générale ACDEAULF	6 Assemblée générale ACDEAULF	7
8	9 Comité ress. Humaines Conseil UdeM	10 Renc FAECUM	11	12 Comité TIC Comité CoSAÉ C.A. CEPSUM	13 C.A. ACDEAULF	14
15	16	17 Renc ICÉA	18 Renc ICÉA CONFEP	19 Comité intégrité Renc FAEUQEP	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30 Conseil UdeM					

Suivi des résolutions
du congrès 2013 et de l'assemblée 2014

Suivi des résolutions du congrès de 2013 et de l'assemblée générale de 2014

1

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP inclue dans son programme politique le maintien de la déduction fiscale de 8 % pour les droits de scolarité et qu'elle demande à la FAEUQEP d'en faire autant.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

C'est la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) qui avait proposé à la Commission de consultation sur la fiscalité québécoise d'abolir cette déduction de 8 % et de consacrer l'argent ainsi économisé pour améliorer le régime de l'aide financière.

L'AGEEFEP n'était pas d'accord avec cette mesure, car la grande majorité de ses membres ne sont pas admissibles à l'aide financière et la déduction fiscale est la seule manière pour eux de récupérer une toute petite partie de leurs droits de scolarité. C'est d'ailleurs ce point de vue que la FAEUQEP a fait valoir à la Commission.
À ce jour, la déduction fiscale est toujours en vigueur.

2

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP donne à la FAEUQEP le mandat de profiter de toutes les occasions qui lui seront offertes pour réitérer la demande d'ajouter la formation continue aux trois missions traditionnelles de l'université, soit l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Cette demande avait été formulée dans le cadre du Forum sur les universités, auquel le gouvernement élu en avril 2014 n'a pas donné suite.
Cette revendication demeure cependant dans nos cartons.

3

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à la majorité que l'AGEEFEP donne à la FAEUQEP le mandat de profiter de toutes les occasions qui lui seront offertes de réitérer la demande de créer un mécanisme d'appel indépendant auquel pourraient recourir les étudiants victimes d'une décision arbitraire et injuste, ce qui inclut la création d'une stratégie nationale à cette fin comportant notamment une demande de modification des lois qui gouvernent les universités.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Cette demande avait été formulée dans le cadre du Forum sur les universités, auquel le gouvernement élu en avril 2014 n'a pas donné suite.
Cette revendication demeure cependant dans nos cartons.

4

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité :

A) Que l'AGEEFEP mandate la FAEUQEP afin qu'elle incite la coalition ACDEAULF-FAEUQEP-ICÉA à poursuivre ses activités et à faire valoir ses arguments et ses études à l'appui de l'éducation permanente, de l'éducation des adultes et de la formation continue dans les universités.

B) Que l'AGEEFEP mandate la FAEUQEP pour qu'elle participe à la Commission parlementaire qui se tiendra pour disposer des rapports des chantiers du Sommet sur l'enseignement supérieur et qu'elle réitère les positions exposées au Sommet.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Le gouvernement élu en avril 2014 n'a pas convoqué la Commission parlementaire

5

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP mandate la FAEUQEP :

A) Pour qu'elle insiste auprès du ministère de l'Enseignement supérieur sur la nécessité de mener une étude sur l'ensemble des défis que pose le développement de la formation à distance dans le réseau universitaire, incluant la formule de financement.

B) Pour qu'elle demande au Ministère que la Fédération et les intervenants universitaires en enseignement à distance soient consultés tout au long de cette étude.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

À la fin du printemps dernier, le Conseil supérieur de l'éducation a produit un avis substantiel au ministre de l'Éducation sur l'enseignement à distance, dans lequel il répond à plusieurs de nos préoccupations.

À peu près au même moment, l'ACDEAULF tenait son colloque annuel sur le thème de l'enseignement à distance.

Dans les deux cas, un même constat, que nous partageons : l'enseignement à distance est un marché mondial et, pour y faire face, les universités québécoises doivent regrouper leurs forces, car, chacune de leur côté, elles ne disposent pas de ressources humaines et financières suffisantes.

6

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à la FAEUQEP

A) De poursuivre ses efforts afin d'ajouter un volet de bourses au Programme d'aide financière pour les études à temps partiel, notamment en suivant de près le déroulement de l'étude commandée par la Direction de la planification financière du ministère de l'Éducation sur la situation socio-économique des étudiants à temps partiel.

B) D'insister pour que ces bourses respectent le principe de l'équité, de la proportionnalité de l'aide consentie aux étudiants à temps partiel en fonction du nombre de crédits auxquels ils sont inscrits comparativement aux étudiants à plein temps.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Une source au ministère de l'Éducation nous a confirmé que l'étude est terminée, mais nous ignorons à quel moment elle sera rendue publique. Si nous avons demandé d'effectuer cette étude pendant de nombreuses années, c'est que nous avions bon espoir d'y trouver des arguments à l'appui de notre demande d'ajouter des bourses au volet de l'aide financière pour les étudiants à temps partiel. Nous estimons toujours que ce sera le cas.

7

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire, pour l'année 2013-2014 et 2014-2015, la répartition suivante des fonds disponibles: 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Cette répartition a été appliquée ; elle est d'ailleurs inchangée depuis la création du programme FAVE, en 2009.

8

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion aux organismes suivants :

A) La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)

B) Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)

C) L'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF)

D) L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

E) Le Conseil international de l'éducation des adultes (CIEA)

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

L'adhésion à ces organismes a été renouvelée.

9

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme de vérification comptable Lefebvre, Gendron, Beaulieu et Brisson pour les années 2013-2014 et 2014-2015

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Tel que résolu, c'est cette firme qui procède à la vérification comptable de nos opérations depuis le début de l'année 2013-2014.

10

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2013-2014 et 2014-2015 comportant une augmentation de la cotisation de 2 $ par trimestre à compter du trimestre d'hiver 2014.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

La cotisation a effectivement été haussée de 2 $ à compter du trimestre d'hiver 2014.

11

RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité:

1. Que l'AGEEFEP autorise le journal ***Quartier libre*** à soumettre à ses membres, à l'occasion d'un référendum électronique, une proposition visant à percevoir une cotisation automatique non obligatoire de 2 $ par session auprès de tous les étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente, et que le résultat soit décisionnel.

2. Que le Conseil de direction de l'AGEEFEP détermine le moment opportun pour tenir ce référendum et en approuve les modalités à la suite des négociations avec ***Quartier libre***.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Il y a eu de nombreux échanges de documents et de courriels entre la direction de ***Quartier libre***, entrecoupés de longues périodes de silence, mais au début d'octobre 2015, il n'y avait toujours aucune entente pour l'organisation d'un référendum.

Les affaires politiques et les affaires relatives aux études

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Une faculté en progression

La Faculté de l'éducation permanente ne s'est jamais aussi bien portée qu'au cours des quelques dernières années. L'indice le plus probant à cet égard est la popularité de la FEP, dont le nombre de crédits de cours a augmenté de 15 % sur une période de deux ans. De mai 2013 à mai 2014, le nombre d'étudiantes et d'étudiants admis dans un programme est par ailleurs passé de 11 995 à 14 530. Cette croissance, qui se poursuit cette année, a été particulièrement bienvenue dans une période où l'Université de Montréal fait face à de sévères coupes budgétaires à répétition, qui affectent toutes les facultés. La FEP a pu ainsi limiter les effets négatifs des ponctions budgétaires et poursuivre son développement.

Il est bien sûr possible que la croissance s'explique par le contexte social et économique, mais le dynamisme de la direction de la Faculté, et en particulier du doyen qui est en fonction depuis 2011, y est sans doute pour beaucoup. Sous sa gouverne, une campagne de marketing sophistiquée, utilisant toutes les ressources des médias sociaux, a été orchestrée, presque tous les programmes de certificat ont été révisés, une opération « Succès étudiant » a été mise en branle pour identifier et soutenir les personnes en difficulté dans leurs études, le service de reconnaissance des acquis expérientiels a été créé et développé, et il y a eu un déblocage dans le dossier des baccalauréats par cumul de certificats avec appellation comme nous le verrons un peu plus loin.

On doit également noter que la crédibilité de la FEP auprès des autres facultés et de la direction de l'Université est sans commune mesure aujourd'hui avec ce qu'elle était dans le passé. Dans la communauté universitaire, on trouve de moins en moins de sceptiques quant à la pertinence pour une grande université de recherche comme l'UdeM de s'engager dans la formation continue des personnes actives dans le marché du travail. Ce facteur a certainement été décisif dans le déblocage de deux des trois revendications historiques de l'AGEEFEP, soit la reconnaissance des acquis expérientiels ainsi que la création de baccalauréats avec appellation.

À ce stade-ci, il est difficile de prévoir ce qu'il adviendra de la troisième revendication historique de l'Association, soit la possibilité pour le FEP d'offrir des programmes d'études supérieures. Ce ne sera certainement pas aisé, car il subsiste de fortes résistances à ce sujet dans les autres facultés, notamment en raison du fait que le corps enseignant de la FEP est exclusivement constitué de chargés de cours, non de professeurs. Dans son histoire, l'AGEEFEP a su faire preuve de ténacité dans ses revendications et c'est à la nouvelle équipe qu'il appartiendra de prendre la relève dans ce dossier.

Longtemps tendues, conflictuelles même par moments, les relations de l'AGEEFEP avec la FEP et l'Université se sont apaisées au fil des ans et, depuis quelques années, elles sont au beau fixe. Nous pouvons dire aujourd'hui que nous sommes des partenaires à part entière dans notre établissement.

❖Proposition 1

Considérant que l'AGEEFEP avait trois revendications historiques, soit la création d'un service de reconnaissance des acquis expérientiels, la création de baccalauréats par cumul de certificats avec appellation et la création de programmes d'études supérieures à la FEP;

considérant que le service de reconnaissance des acquis est pleinement opérationnel depuis janvier 2014 et qu'il y a eu récemment un déblocage du dossier des baccalauréats avec appellation.

Il est proposé que l'AGEEFEP poursuive ses efforts pour que la Faculté de l'éducation permanente ait la possibilité d'offrir des programmes d'études supérieures.

Contestation étudiante et votes de grève

La contestation étudiante dans les universités et les cégeps a marqué les dernières années. Nul n'a oublié le « printemps érable » de 2012, la plus longue et la plus massive grève étudiante de l'histoire du Québec. L'année 2014 a aussi connu des soubresauts, même s'ils n'avaient pas la même ampleur que deux ans auparavant, et d'autres éruptions de contestation sont probables dans un avenir prochain, y compris pendant l'année en cours.

Les universités, comme tous les établissements des autres ordres d'enseignement, font face à de douloureuses coupes budgétaires à répétition. Par ailleurs, la grogne règne parmi les quelque 500 000 employés de la fonction publique et parapublique engagés dans la négociation d'une nouvelle convention collective, et le fossé est énorme entre les demandes syndicales et les offres patronales. Au moment d'écrire ces lignes, en septembre, il était probable que les syndiqués mettraient en œuvre des moyens de pression, incluant la grève. Il en résultera vraisemblablement une ébullition sociale, dont l'ampleur est pour le moment difficile à évaluer.

En raison de leur autonomie, les universités ne sont pas incluses dans ces négociations, mais elles sont tout de même directement frappées par la politique d'austérité budgétaire du gouvernement. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE), le fer de lance des contestations de 2012 et 2014, a déjà annoncé qu'elle sera de la partie et qu'elle se joindra au mouvement de protestation. L'ASSÉ compte environ 82 000 membres dans les cégeps et les universités. Il reste à voir jusqu'à quel point les diverses associations étudiantes, en particulier à l'Université de Montréal, emboîteront le pas.

Il faudra voir aussi quelle position adoptera le tout nouveau regroupement étudiant, l'Union étudiante du Québec (UEQ), qui découle de la mise en dormance de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) a participé à la création de l'UEQ avec la Confédération des associations étudiantes de l'Université Laval et l'association étudiante de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Le regroupement compterait 120 000 membres. La grande différence entre l'ASSÉ et l'UEQ, c'est que cette dernière est disposée à rencontrer les décideurs publics pour discuter des questions qui concernent les universités, ce que refuse l'ASSÉ.

Dans son histoire, l'AGEEFEP n'a participé qu'à une seule grève étudiante, pendant trois jours; c'était au début des années 90, à l'occasion du dégel des droits de scolarité. Au congrès biennal précédent, les membres avaient adopté une résolution indiquant que l'Association participerait à une éventuelle grève à la condition que ce soit aussi le cas d'une majorité d'étudiants de l'UdeM, ce qui s'est avéré.

C'est le même principe qu'a adopté le congrès biennal de 2011 avec toutefois un ajout important : dans la mesure où une majorité d'étudiants de l'UdeM participeraient à la grève, un référendum électronique serait organisé auprès de tous nos membres et le résultat serait décisionnel. Plus de 3 000 membres ont voté et une courte majorité de 51,4 % s'est prononcée contre la grève.

Dans de telles circonstances, la possibilité de tenir un référendum électronique constitue un atout important. Avec quelque 7 000 membres inscrits à la présente session, dont environ 1 200 suivent des cours à distance, il est à toutes fins utiles impossible de tenir une assemblée générale spéciale minimalement représentative et il serait peu démocratique que quelques centaines de personnes aient le pouvoir de décider s'il y aura grève ou non.

À la lumière de ce qui précède, il serait utile de statuer sur des modalités qui s'appliqueraient dans tous les cas de contestations étudiantes « nationales » ou de contestations touchant en particulier l'Université de Montréal.

❖Proposition 2

Il est proposé que, dans tout mouvement de contestation nationale ou touchant l'Université de Montréal qui appelle les étudiantes et les étudiants à la grève, l'AGEEFEP adopte les principes suivants et en fasse un règlement:

1. **Qu'une majorité d'associations étudiantes de l'UdeM participe à la grève.**
2. **Qu'une majorité de 50 % + 1 des membres de l'AGEEFEP se prononce en faveur de la grève à l'occasion d'un référendum électronique tenu selon des modalités qui garantissent :**
   a) **que seuls les membres de l'Association auront la possibilité de voter et qu'ils ne pourront le faire qu'une seule fois.**
   b) **que le vote référendaire s'effectue en toute indépendance des officiers politiques de l'Association.**

Il pourrait aussi survenir une situation problématique qui ne concernerait que la Faculté de l'éducation permanente. Dans un tel cas, l'exigence qu'une majorité d'étudiantes et d'étudiants de l'UdeM participent à la grève ne s'appliquerait évidemment pas, mais il y aurait toujours l'obligation de tenir un référendum électronique parmi l'ensemble des membres et de se conformer au vœu de la majorité, soit 50 % +1.

❖Proposition 3

Il est proposé que, dans l'hypothèse où une grève ne concernerait que la Faculté de l'éducation permanente, seule s'appliquerait l'obligation de tenir un référendum parmi l'ensemble des membres avec la même règle majoritaire de 50% +1 et selon des modalités qui garantissent :

a) **que seuls les membres de l'Association auront la possibilité de voter et qu'ils ne pourront le faire qu'une seule fois.**
b) **que le vote référendaire s'effectue en toute indépendance des officiers politiques de l'Association.**

Le baccalauréat avec appellation

Nous avons noté au départ qu'il y a eu un déblocage dans le dossier de la création de baccalauréats par cumul de certificats avec appellation (BACCAP).

Après de longues et difficiles négociations, la Commission des études a en effet adopté l'hiver dernier le cadre réglementaire pour la création de baccalauréats par cumul de certificats avec appellation, qui permettra à la FEP, mais aussi aux autres facultés, de créer ces nouveaux programmes, couronnés par un diplôme plus représentatif de la formation des étudiantes et des étudiants et plus attrayant dans le marché du travail.

Le 23 septembre dernier, le Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP) a adopté un premier BACCAP, qui portera l'appellation suivante : « Baccalauréat Pratiques psychosociales et santé ». Avant d'être ouvert à l'admission, la Commission des études devait approuver le nouveau programme dans les semaines suivantes, mais rien n'indiquait que cette étape poserait un problème.

Pour l'AGEEFEP, il s'agit incontestablement d'une très grande victoire.

La reconnaissance des acquis

Le service de reconnaissance des acquis expérientiels de la FEP a officiellement entrepris ses activités le 1er janvier 2014.

Rappelons d'abord que ce sont les étudiants de la Faculté qui financent ce service, tout comme ils financent le service de persévérance aux études dont il sera question plus loin. Il y a quelques années, lors d'un référendum électronique, près de 70 % des participants à la consultation ont voté en faveur d'une hausse de la cotisation des Services aux étudiants de 1,50 $ par crédit à la condition que la somme ainsi recueillie, de l'ordre de 200 000 $ par année, serve spécifiquement à la création de ces deux services. Cette enveloppe a permis d'embaucher trois professionnels, deux pour la reconnaissance des acquis et un pour la persévérance aux études.

Les deux spécialistes de la RAC n'ont pas chômé. Évaluer les acquis est complexe, car il faut s'assurer que la personne qui formule une demande dispose de connaissances et de compétences équivalentes, mais pas nécessairement identiques, à celles de la personne qui a suivi le cours. À partir de l'analyse détaillée des plans de cours, il faut donc concevoir des outils d'évaluation des acquis qui tiennent compte que la personne a appris d'une façon différente qu'elle l'aurait fait dans une classe. Quelque 600 de ces outils, touchant 300 cours de la FEP, ont ainsi été créés.

En collaboration avec des experts de la matière, dont plusieurs chargés de cours, le service a conçu 24 projets d'épreuves de RAC. Il s'agit d'épreuves pratiques, du type étude de cas, mise en situation ou réalisation d'un projet; dans tous les cas, une grille d'évaluation a été mise au point. La liste des épreuves est d'ailleurs affichée sur le site web de la FEP.

Le service a aussi créé et présenté trois ateliers pour expliquer la façon de concevoir un portfolio professionnel; 33 étudiants y ont participé.

À ce jour, le service a traité 97 dossiers et 68 d'entre eux sont toujours actifs. Quinze candidats ont terminé leur démarche et, sur les 19 cours qui faisaient l'objet d'une demande, un seul n'a pas été accordé. Le processus est exigeant, ce qui explique que 14 étudiants ont abandonné la démarche en cours de route

Notons aussi les points suivants :

1. Un dossier de RAC reste ouvert aussi longtemps que le candidat reste actif dans son programme.
2. À l'étape de la démonstration des acquis, un candidat peut choisir entre l'exercice du portfolio ou la passation d'une épreuve (si cette dernière est existante). Auparavant, l'étudiant devait obligatoirement réaliser le portfolio.
3. Une « rencontre de validation » est systématiquement proposée afin de préciser la demande initiale, évaluer le potentiel de réussite et expliquer l'étape de la démonstration des acquis.

Le service existe depuis moins de deux ans et ce ne sont pas tous les étudiants de la FEP qui en connaissent l'existence ou qui sont pleinement conscients qu'ils pourraient être des candidats à la RAC. C'est pourquoi, entre autres initiatives, les étudiants ont été invités à des rencontres d'information en début de soirée dans différents pavillons et campus, et que le service a participé aux journées « Portes ouvertes » à l'automne et à l'hiver.

Il faut aussi saluer la création et l'animation d'un réseau des universités francophones qui ont adopté des pratiques de reconnaissance des acquis et des compétences. Outre l'UdeM/FEP, les universités suivantes participent à ce réseau, qui se réunit deux fois par année pour discuter des meilleures pratiques : UQTR, Sherbrooke, Laval, Réseau UQ et UQAT.

Rappelons aussi que le recours à la reconnaissance n'est pas gratuit. Le coût d'ouverture d'un dossier est de 92 $, une somme à laquelle il faut ajouter les frais d'évaluation de 75,77 $ par crédit, l'équivalent des droits de scolarité, qui se chiffrent à 76,45 $ pour les étudiants québécois.

Cela dit, les événements de la dernière année nous indiquent qu'il ne faut pas baisser la garde au regard de la reconnaissance des acquis (RAC). Le Service de reconnaissance des acquis et la direction de la FEP n'en sont nullement responsables, mais le fait est que la Commission des études (COMET) a modifié cette année les règles d'attribution des baccalauréats par cumul de certificats ès arts et ès sciences, et que les nouvelles règles vont à l'encontre de la Politique de reconnaissance des acquis de la FEP, que cette même COMET avait aussi adoptée antérieurement. Il en sera davantage question un peu plus loin, au point « Baccalauréats par cumul de certificats es-arts ou es-sciences : de nouvelles règles inacceptables ».

Le service de la persévérance aux études

La réussite des étudiants constitue un objectif majeur de la FEP et une conseillère a été affectée à plein temps à la mise en œuvre du plan facultaire à cette fin.

La conseillère travaille en étroite collaboration avec le Service de la persévérance aux études, qui est évidemment appelé à jouer un rôle clé dans cette opération, notamment dans le dépistage des étudiants en difficulté et dans l'information donnée aux nouveaux étudiants.

Au cours de la dernière année, le responsable du service a ainsi rencontré 43 étudiantes et étudiants pour discuter de leur cheminement et il a communiqué par téléphone avec une cinquantaine d'autres étudiants.

Il y a eu aussi plusieurs rencontres avec des groupes, dont cinq rencontres le vendredi soir, à La Brunante, avec des étudiantes du programme Petite enfance et famille, dont la majorité des étudiantes sont des immigrantes récentes susceptibles de faire face à des difficultés particulières. Plus de 75 personnes ont assisté à ces rencontres.

Le titulaire du service a aussi participé à plusieurs séances d'accueil des nouveaux étudiants, aux journées Portes ouvertes, à la journée : Persévérance et réussite du 24 août 2015 et à de nombreuses autres rencontres avec des intervenants de l'Université impliqués dans la réussite des étudiants.

En collaboration avec le Bureau d'études et de développement de la Faculté (BEED), plus de 2 000 nouveaux étudiants ont été invités à participer à un sondage en ligne comportant deux questions La première question portait sur le programme auquel l'étudiant est inscrit et la seconde précisait le conseil qu'il donnerait à un nouvel étudiant qui commence ses études dans le même programme qu'eux. Plus de 550 personnes ont répondu à ces deux questions.

Les conseils portent sur plusieurs points : gérer son temps de manière efficace et détaillée, bien connaître le programme et les perspectives d'emploi, bien évaluer les exigences de la formation, bien comprendre le cheminement dans le programme et les détails techniques et administratifs, évaluer sa capacité à se conformer aux exigences du programme, bien s'informer sur les différents cours et s'informer de l'aide financière disponible.

La révision des programmes

Au terme de la présente année, tous les programmes de certificat de la FEP auront été révisés, un exercice qui s'est échelonné sur cinq ans en raison du nombre de programmes qu'offre la Faculté et de l'ampleur du travail requis. Dans chaque cas, il s'agit en effet d'une triple évaluation, d'abord par le conseil de programme qui procède à une autoévaluation, ensuite par une équipe de l'Université de Montréal, enfin par des évaluateurs externes

Le cycle d'évaluation reprendra d'ici environ un an, une condition essentielle pour s'assurer de l'adaptation

périodique des programmes aux nouvelles connaissances et aux transformations sociales.

La revitalisation des conseils de programme

Puisqu'il en est ainsi, il est d'autant plus important de nous assurer que les conseils de programme fonctionnent rondement. La direction de la Faculté est d'ailleurs d'accord avec cet objectif.

C'est dans cette perspective que, le 21 mars dernier, cinq représentantes et représentants étudiants dans cinq différents conseils de programme ont participé à une rencontre organisée par l'AGEEFEP pour témoigner de leur expérience. Ce sont les constatations issues de ces échanges et les réflexions de l'Association qui sont consignées ci-dessous.

Le contexte

Chacun des programmes de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) est chapeauté par un conseil de programme. Quatre étudiantes et étudiants, nommés par l'AGEEFEP, font partie de chacun de ces conseils, où ils jouissent des mêmes droits que tous les autres membres. Le règlement de ces conseils prévoit notamment que les représentants étudiants ont le pouvoir de convoquer une rencontre du Conseil lorsque se pose un problème particulier.

Pendant plusieurs années, les conseils de programme ont pour ainsi dire été inopérants. Les choses ont cependant changé depuis que le doyen actuel est en fonction, d'où l'intérêt de l'AGEEFEP d'adopter une approche plus systématique de coordination de la représentation étudiante. C'est dans cet esprit qu'a eu lieu la réunion du 21 mars.

Des aspects positifs

- Dans l'ensemble, celles qui ont participé à une ou à quelques réunions de leur conseil (un étudiant était en attente d'une première rencontre) ont une vision positive de leur expérience. En général, elles ont été consultées sur le moment le plus approprié pour tenir les rencontres et elles ont été reçues avec respect et cordialité. Pendant la réunion, elles ont pu faire part de leurs observations et commentaires, qui ont été accueillis favorablement. Somme toute, elles ont le sentiment d'avoir été entendues et, surtout, d'avoir été utiles.

- Une autre représentante, absente de la réunion, nous a toutefois transmis un courriel où elle a fait part de sa déception devant la faible écoute qui a marqué les interventions des représentants étudiants. La responsable du programme a elle-même perçu cette attitude et elle les a donc invités à une rencontre ultérieure où les discussions ont été beaucoup plus sereines et productives. La responsable du programme semblait bien consciente de l'importance du point de vue des étudiants.

Des aspects à améliorer

- Le règlement sur les conseils de programme prévoit que ceux-ci se réunissent au moins une fois par année. Dans le meilleur des cas, il y a deux réunions. Cette faible fréquence des rencontres est invoquée comme une raison faisant que l'expérience des étudiants dans le conseil de programme n'est pas totalement satisfaisante. Une des mesures suggérées consisterait à procurer une rétroaction aux modifications entérinées au conseil de programme, par exemple en tenant une réunion plus informelle environ deux mois plus tard.

- On a fait état qu'il s'écoule parfois un long délai, souvent plusieurs mois, entre la nomination des étudiant-e-s et la tenue d'une première réunion du Conseil. C'est là une source de frustration et la meilleure façon d'éviter cet écueil serait d'uniformiser la procédure pour l'ensemble des conseils de programme.

- Selon le Règlement des conseils de programmes, la durée du mandat des représentants étudiants est de deux ans. Il y a cependant de la souplesse dans l'application de cette règle.

- Le recrutement des représentants étudiants doit se faire dans des délais raisonnables, non à la dernière minute. Les modalités de recrutement des représentant-e-s étudiants devaient être clarifiées. Selon le Règlement sur les conseils de programme, c'est là la responsabilité de l'AGEEFEP. Lorsque celle-ci ne parvient pas à recruter quatre personnes, elle demande l'aide du responsable de programme, qui envoie lui aussi un courriel à ses étudiants. Ces deux demandes provenant de deux instances distinctes sont de nature à créer de la confusion. Question d'éviter celle-ci et d'augmenter la crédibilité du processus de recrutement, il serait intéressant que le premier courriel et l'éventuel courriel de rappel soient signés conjointement par l'AGEEFEP et le responsable du programme. Pour une question d'uniformité, il s'agirait d'une lettre type.

- En conséquence du point précédent, c'est aussi la responsabilité de l'AGEEFEP d'informer les étudiant-e-s de leur nomination, même lorsque c'est le responsable de programme qui les a recrutés. La bonne façon de procéder serait que l'AGEEFEP confirme les nominations, avec copie conforme au responsable du programme.

- Dynamiser la participation des représentants étudiants en envoyant un questionnaire type à tous les étudiants du programme, lorsqu'une réunion du Conseil de programme est prévue, pour les inviter à faire part de leurs commentaires et suggestions. Pour assurer sa pertinence, ce questionnaire type devrait être conçu conjointement par la FEP et l'AGEEFEP. L'information recueillie auprès des étudiants serait transmise aux représentants étudiants avant la réunion.

Un Guide des représentants étudiants dans les conseils de programme

L'AGEEFEP devrait par ailleurs actualiser le Guide des représentants étudiants dans les conseils de programme, qu'elle n'a pas utilisé depuis plusieurs années, et ce Guide devrait comporter notamment les points suivants :

- Inclure dans le Guide le Règlement sur les conseils de programme.

- Expliquer en quoi consistent les modifications mineures et les modifications majeures d'un programme.

- Mieux informer les étudiants du cheminement des modifications des cours et du programme qui sont soumises successivement au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP), à la Sous-commission du premier cycle (SCPC) et à la Commission des études. Le mandat et la composition de chacune de ces instances devraient être précisés.

- Fournir aux représentants étudiants, dans la mesure où ils seraient d'accord, les coordonnées de leurs trois collègues afin qu'ils puissent communiquer entre eux au besoin.

Une meilleure coordination de l'AGEEFEP

Le Règlement sur les conseils de programme prévoit que chaque responsable de programme transmette à l'AGEEFEP la convocation à une rencontre, l'ordre du jour ainsi que les documents afférents et, ultérieurement, le procès-verbal de la réunion. Ce n'est pas le cas présentement et cette information est indispensable pour assurer une coordination efficace. L'Association est en droit d'exiger que cette lacune soit corrigée.

❖ Proposition 4

Considérant que les conseils de programmes jouent un rôle clé pour surveiller l'évolution des programmes d'études et s'assurer qu'ils sont à jour et pertinents;

considérant que quatre représentants étudiants siègent sur chacun des conseils de programme, où ils disposent notamment du pouvoir de convoquer, au besoin, une rencontre de leur conseil de programme;

considérant qu'il y a place à amélioration dans le fonctionnement des conseils de programme.

Il est proposé que l'AGEEFEP :

1. **Actualise son Guide de représentant étudiant dans les conseils de programme afin d'expliquer à nos représentantes et représentants les éléments essentiels à la compréhension du fonctionnement de ces conseils.**
2. **Discute avec la direction de la Faculté de l'éducation permanente des moyens d'améliorer le fonctionnement des conseils de programme sur la base des points suivants :**
   - **a) Procurer aux représentants étudiants une rétroaction aux modifications entérinées au conseil de programme, par exemple en tenant une réunion plus informelle environ deux mois plus tard.**
   - **b) Assurer une meilleure planification afin de raccourcir le délai entre la nomination des étudiants et la tenue d'une première réunion du Conseil. À cette fin, uniformiser le processus pour la tenue des conseils de programme.**
   - **c) Faire signer le courriel d'appel de candidatures par l'AGEEFEP et le responsable du programme; la responsabilité d'envoyer le courriel incombe à l'AGEEFEP.**
   - **d) Rappeler à toutes les personnes concernées qu'il est de la responsabilité de l'AGEEFEP d'informer les étudiants de leur nomination, avec copie conforme au responsable du programme.**
   - **e) Solliciter la collaboration de la FEP dans la préparation d'un questionnaire type qui serait envoyé à tous les étudiants d'un programme lorsqu'une réunion d'un conseil de programme est prévue. Ce questionnaire inviterait les étudiants à faire part de leurs commentaires et suggestions, et l'information serait transmise aux représentants étudiants avant la réunion.**
   - **f) S'assurer du respect de la disposition du Règlement sur les conseils de programme prévoyant que chaque responsable de programme transmette à l'AGEEFEP la convocation à une rencontre, l'ordre du jour ainsi que les documents afférents et, ultérieurement, le procès-verbal de la réunion.**

Baccalauréats par cumul de certificats es arts ou es sciences : de nouvelles règles inacceptables

Le 9 décembre 2014, la Commission des études a adopté une modification de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle qui instaure de nouvelles règles pour l'octroi de baccalauréats par cumul de certificats ès arts et ès sciences. Ces nouvelles règles sont plus restrictives puisque, en plus de l'obligation d'avoir réussi 30 crédits à l'Université de Montréal, ce qui prévalait jusqu'à maintenant, un étudiant devra compter 15 autres crédits obtenus à l'UdeM, à HEC Montréal ou à Polytechnique Montréal. Des étudiants seront évidemment touchés. Seulement à la Faculté de l'éducation permanente, selon le répertoire de la plus récente collation des grades, six étudiantes et étudiants auraient été privés de leur baccalauréat en vertu de ces nouvelles règles.

L'AGEEFEP n'est pas du tout d'accord avec cette modification de l'article 17 et cela, pour les raisons suivantes :

- Si la majorité des membres de la COMET avaient vraisemblablement été informés et consultés au préalable sur ces nouvelles dispositions au Comité de direction élargie, ce ne fut pas mon cas ni celui de l'AGEEFEP.

- La modification portant sur un sujet qui concerne au premier chef notre association, le baccalauréat par cumul, nous nous serions attendus à être consultés formellement en vertu des droits que nous confère notre accréditation comme représentants de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'Université de Montréal et comme membre de la COMET. Ce ne fut pas le cas.

- N'aurait-il pas été aussi plus approprié de soumettre le dossier au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente avant qu'il soit présenté à la COMET ?

- Le projet soumis à la COMET ne comportait aucun préambule et n'était accompagné d'aucun document expliquant les motifs et les analyses qui ont mené à l'adoption des nouvelles règles.

- Le doyen de la FEP ayant quitté la réunion de la COMET du 9 décembre avant le point 6 de l'ordre du jour qui portait sur cette question, le point de vue de notre Faculté sur la nouvelle mouture de l'article 17 n'a jamais été exposé.

- Dans les brèves discussions à la COMET, il n'a jamais été indiqué spécifiquement que l'étudiant ayant obtenu trois certificats dans trois universités différentes, dont le dernier à l'UdeM, ne pourrait obtenir de baccalauréat.

- Ultérieurement, au cours d'une rencontre au vice-rectorat aux études, on nous a affirmé que la nécessité d'obtenir 15 crédits supplémentaires à l'UdeM ou dans l'une de ses deux écoles affiliées a pour objectif d'assurer la qualité du baccalauréat. L'affirmation ne nous semble pas fondée, car ces 15 crédits n'auront pas de lien avec les trois certificats qu'a déjà obtenus l'étudiant et, en conséquence, nous ne voyons pas du tout en quoi ils constitueraient une meilleure garantie de qualité. La seule garantie qu'il y a dans cette mesure, c'est que l'étudiant et l'État devront payer cinq cours supplémentaires pour un baccalauréat qui comportera au final 105 crédits.

Compte tenu de ces considérations, plusieurs questions se posent :

- En quoi la règle qui prévalait jusqu'à maintenant, et qui prévaut toujours à l'Université de Sherbrooke, à l'UQÀM et dans toutes les constituantes régionales de l'Université du Québec, posait-elle un problème? Pourquoi précisément n'est-elle plus valable? Sur quels documents, analyses et rationnels repose-t-elle?

- Tous les programmes de certificat sont financés sur la même base et sur la foi qu'ils répondent aux critères attendus d'une formation universitaire, comme le démontre d'ailleurs l'octroi d'équivalences lors d'un transfert dans un autre établissement. Dès lors, comment justifier qu'une personne qui a cumulé 90 crédits et complété trois certificats obtiendra un baccalauréat alors qu'une autre personne dans la même situation en sera privée? Comment cela peut-il être considéré comme équitable ou simplement sensé compte tenu de l'investissement substantiel de la personne mais aussi de l'État dans sa formation universitaire? Ne s'agit-il pas plutôt d'une forme d'arbitraire, de discrimination?

- Dans cette décision, a-t-on tenu compte de la souplesse requise en éducation des adultes ainsi que de la mobilité géographique et sociale qui caractérise notre société?

- Par leurs cotisations aux Services aux étudiants, les étudiantes et les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente contribuent 200 000 $ par année au financement des services de la reconnaissance des acquis et de la persévérance aux études. Comment réagiront-ils à cette gifle, qui contredit à l'évidence les objectifs de ces deux services?

Dans les mois suivants, nous avons fait valoir ces différents points au vice-rectorat aux études, mais notre demande de revenir au ***statu quo ante*** n'a pas été retenue.

Le 6 mai, nous avons donc présenté la proposition suivante au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP) : « Il est proposé que le Conseil de la Faculté de l'éducation permanente déplore la modification de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, qui va à l'encontre des principes de la reconnaissance des acquis, et qu'il demande à la Commission des études de réétudier la question. »

Sur le fond, la proposition a été fort bien reçue, mais le doyen a indiqué qu'il souhaitait la reformuler et la soumettre ultérieurement au Conseil, ce que nous avons accepté. Le 23 septembre dernier, le CONFEP a effectivement adopté trois propositions à ce sujet, qui seront soumises à la Commission des études, où l'AGEEFEP dispose d'un siège. Ces propositions se lisent comme suit :

1. Que l'article 8.4 ait primauté sur l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, l'article 8.4 permettant de reconnaître jusqu'aux deux tiers des crédits d'un programme de baccalauréat, l'étudiant n'ayant alors pour obligation que de réussir le tiers des crédits à l'UdeM.

2. Que, dans le cas d'un programme complété il y a plus de 10 ans, la personne puisse se prévaloir d'un processus de reconnaissance des acquis scolaires où elle pourra démontrer qu'elle a intégré dans sa pratique professionnelle les connaissances et les compétences du programme complété il y a plus de 10 ans.

3. Que les étudiants engagés dans un parcours de baccalauréat par cumul qui termineront leur dernier trimestre d'études à l'automne 2016 puissent se prévaloir de l'ancien règlement.

L'AGEEFEP ayant voté en faveur de ces propositions au CONFEP, c'est la position qu'elle fera valoir dans les débats à la Commission des études.

Modification des règles d'admission au baccalauréat en relations industrielles

À la fin du trimestre d'automne 2014 et au début du trimestre d'hiver 2015, l'École des relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences a semé l'inquiétude et la grogne chez les étudiantes et les étudiants du Certificat en relations industrielles de la Faculté de l'éducation permanente en modifiant à l'improviste les règles d'admission au baccalauréat en relations industrielles.

L'AGEEFEP reconnaît volontiers les droits des unités académiques de modifier les conditions d'admission à leurs programmes, mais dans la mesure où cela se fait dans les règles normales. Or, ce n'est pas ce qui s'est produit dans le cas du Baccalauréat R.I.

Depuis une quinzaine d'années, les étudiantes et les étudiants du Certificat en relations industrielles de la FEP avaient la possibilité d'accéder à la deuxième année du Baccalauréat en R.I. s'ils répondaient aux trois conditions suivantes :

- Avoir réussi 24 crédits du Certificat
- Avoir maintenu une moyenne cumulative globale de 2,3 au Certificat
- Avoir réussi un cours de statistiques de niveau collégial ou universitaire

En vertu de ces règles, 51 étudiants du certificat, dits « candidats de transfert », ont été admis au baccalauréat au trimestre d'automne 2014.

En novembre, ces conditions ont été modifiées et elles se lisaient alors comme suit :

- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits de cours dans le certificat en relations industrielles à l'Université de Montréal.
- Un maximum de 10 places additionnelles est réservé aux candidats de la catégorie Transfert.

Le point majeur de cette modification est la disparition de la disposition d'avoir maintenu une moyenne cumulative de 2,3 au certificat. Cela a suscité la grogne et la confusion parmi les étudiants du certificat, et ce fut d'autant plus le cas que l'interprétation initiale voulait qu'il n'y aurait effectivement que 10 d'entre eux qui seraient dorénavant admis au baccalauréat, même si cette information devait être finalement infirmée puisque tous les autres candidats seraient inclus dans le bassin des admissions et que les meilleurs d'entre eux franchiraient avec succès les règles du contingentement.

Les lacunes des communications entre les autorités et les étudiants concernés avaient cependant déjà fait leur œuvre, et plus de 200 étudiantes et étudiants du Certificat ont signé une pétition à la FAS pour protester contre les changements.

C'est la raison pour laquelle, 14 janvier 2015, soit à 15 jours de la date limite d'admission, la FAS a modifié une nouvelle fois les conditions d'admission, qui s'énonçaient dorénavant comme suit :

- Remplir et soumettre le formulaire de demande d'admission au plus tard le 1er février 2015.
- Avoir complété (ou en voie de compléter) un minimum de 24 crédits du certificat de relations industrielles de la FEP ou l'équivalent.
- Avoir réussi un cours de statistiques soit au niveau collégial (mathématiques 307, 337 ou 360) soit au niveau universitaire (le cours STT 1901 ou le cours 1971 ou le cours STT 1071G).

- Avoir une cote R globale équivalente à la cote R du dernier admis dans la cohorte de première année.

Comparativement aux conditions initiales et à celles de la première modification, c'est la première fois qu'il était question de la cote R, qui est présentement de 25,5 pour l'entrée dans le programme.

Pour l'AGEEFEP, le problème de fond se définit comme suit : les nouvelles conditions d'admission constituent une rupture unilatérale de contrat pour les étudiantes et les étudiants du Certificat en relations industrielles de la Faculté de l'éducation permanente.

En effet, au moment où ils se sont inscrits au certificat de la FEP, bon nombre d'étudiantes et d'étudiants avaient le projet de demander leur admission au baccalauréat de l'École des relations industrielles une fois qu'ils auraient suivi et réussi 24 crédits. Leur espoir était réaliste puisque, bon an mal an, une cinquantaine d'entre eux étaient admis au baccalauréat.

C'est pourquoi nous avons demandé d'exclure les étudiants actuels de ces nouvelles règles, qui ne s'appliqueraient qu'aux nouveaux étudiants. Les anciennes règles ayant prévalu pendant de très nombreuses années, cette mesure nous semblait tout à fait raisonnable et réaliste. Enfin, il y avait urgence d'agir puisque la date limite d'admission au baccalauréat, le 1er février, approchait à grands pas.

Nos représentations et l'intervention de la vice-rectrice aux études par intérim ont finalement permis d'en arriver à un compromis : l'application des règles d'admission édictées en janvier a été reportée au trimestre d'automne 2016 et la date d'admission, du 1er février au 1er mars, mais c'est un maximum de 35 étudiantes et étudiants du certificat qui pourra être admis au baccalauréat.

L'aide financière pour les étudiants à temps partiel

Tant l'AGEEFEP que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) demandent depuis plus de deux décennies des modifications au régime de l'accessibilité financière aux études (prêts et bourses) du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en particulier pour les étudiants adultes à temps partiel.

Au début des années 2000, une première brèche a été percée avec l'adoption de nouvelles dispositions qui permettent aux étudiants à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits d'obtenir une aide financière, en prêts et non en bourses, couvrant les droits de scolarité, le matériel scolaire et les frais de gardiennage. De plus, les personnes monoparentales inscrites à un minimum de six crédits sont considérées comme des étudiantes et des étudiants à plein temps et sont admissibles de ce fait à des bourses en plus des prêts.

Cette dernière mesure est significative, mais pour ce qui est des autres étudiants à temps partiel, les années ont démontré qu'il faut être à très faible revenu, entre 10 000 $ et 13 000 $ pour obtenir un prêt.

À notre sens, tous les besoins d'aide financière sont donc loin d'être satisfaits. C'est pourquoi, il y a de cela plus de deux ans, nous avons réitéré une ancienne demande qu'une étude soit effectuée sur la condition socio-économique des étudiantes et des étudiants à temps partiel. Notre demande a été bien reçue, et le mandat de réaliser l'étude a été confié au service de l'aide financière du Ministère, l'organisme qui a accès à toutes les données requises.

Pour des raisons que nous ignorons, la réalisation du projet a été retardée, mais à la fin du mois d'août de cette année, nous avons appris que l'étude était terminée, qu'elle avait été remise au Cabinet du ministre de l'Éducation et qu'elle serait diffusée au cours de l'automne, à une date non précisée.

Il sera fort intéressant de lire cette étude et de voir dans quelle mesure elle contribuera à étayer notre plaidoyer pour un régime d'aide financière plus généreux.

Dans cette perspective, nous retenons aussi le propos sur l'aide financière que nous avons tenu au Sommet sur l'enseignement supérieur, où nous avons précisé notre demande en revendiquant l'octroi aux étudiants à temps partiel de bourses proportionnelles à ce que reçoivent les étudiants à plein temps. Le congrès biennal de 2013 avait d'ailleurs adopté une proposition donnant à la FAEUQEP un mandat à cet effet.

L'aide financière pour les étudiants à plein temps

La majorité de nos membres étudient à temps partiel, mais ils sont de plus en plus nombreux à opter pour le mode d'études à plein temps.

De son propre aveu, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) est incapable de chiffrer l'ampleur du déficit budgétaire des étudiants à plein temps bénéficiaires de l'aide financière. C'est une lacune à combler, car la connaissance de la réalité financière des étudiants constitue un préalable à un régime d'aide financière adapté aux besoins.

Le relèvement du seuil de revenu à partir duquel une contribution parentale est exigible constitue certes une mesure positive, mais il subsiste toujours le problème des barèmes de l'aide, qui ne correspondent pas à la réalité du coût de la vie. Selon nous, ces barèmes devraient avoir pour base le seuil de faible revenu et ils devraient être indexés annuellement selon l'Indice des prix à la consommation.

Présentement, une personne qui retourne aux études après avoir occupé un emploi peut difficilement avoir accès à l'aide financière puisque le calcul de celle-ci tient compte du revenu de l'année antérieure. Or, ce n'est pas parce qu'une personne touchait un salaire qu'elle a économisé suffisamment d'argent pour vivre sans revenu pendant un an. Cette restriction devrait donc être levée, comme devraient être assouplies les règles sur le revenu de travail que peut gagner un étudiant pendant l'été ou dans le cours de l'année. Faut-il absolument qu'un étudiant vive dans la grande pauvreté?

Enfin, devraient être exclues du calcul de l'aide la pension alimentaire, les allocations familiales fédérales et provinciales ainsi que la contribution du conjoint.

❖ Proposition 5

Considérant que, de son propre aveu, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) est incapable de chiffrer l'ampleur du déficit budgétaire des étudiants à plein temps bénéficiaires de l'aide financière;

Considérant que les barèmes actuels du régime de l'aide financière ne correspondent pas à la réalité du coût de la vie.

Il est proposé que l'AGEEFEP profite de toutes les occasions qui lui seront offertes pour revendiquer les améliorations suivantes du régime des prêts et bourses :

1. **Le relèvement des barèmes de l'aide financière afin qu'ils aient pour base le seuil du faible revenuavec indexation annuelle selon l'Indice des prix à la consommation.**
2. **L'élimination, dans le calcul de l'aide consentie à une personne qui retourne aux études, du revenu qu'elle a gagné dans l'année antérieure.**
3. **L'exclusion du calcul de l'aide de la pension alimentaire, des allocations familiales fédérales et provinciales ainsi que de la contribution du conjoint.**

Le Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE)

Le Fonds FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM

Depuis la création du Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE), les contributions de nos membres ont été suffisamment importantes pour que nous distribuions 100 000 $ par année. La somme a toujours été répartie de la façon suivante : 75 000 $ pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 000 $ pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques ainsi que 10 000 $ pour l'amélioration des espaces consacrés à la vie étudiante.

Au trimestre d'automne de cette année, la cotisation non obligatoire au FAVE a été augmentée de 25 $ à 35 $. Il faudra voir dans quelle mesure cette hausse influera sur les contributions au Fonds. À moins qu'elles s'effondrent, il y a tout lieu de croire que nous pourrons distribuer la même somme de 100 000 $ pour chacune des deux prochaines années.

Rappelons que ce fonds est géré par un comité de quatre personnes, soit deux de l'AGEEFEP, une de la FEP et une de l'Université de Montréal.

❖ **Proposition 6**

Il est proposé que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire, pour l'année 2015-2016 et 2016-2017, la répartition suivante des fonds disponibles: 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

Le Fonds FAVE FAECUM/AGEEFEP/Université

Les trois quarts des revenus générés par nos membres sont versés dans le Fonds FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM dont nous venons de parler. L'autre tranche de 25 % alimente le Fonds FAVE-FAECUM-AGEEFEP-Université.

Nous pouvons aussi obtenir des subventions de ce dernier Fonds et c'est ce qui s'est produit au cours de la dernière. Nous avons en effet demandé et obtenu de l'Université qu'elle radie la balance de dette de 41 430 $ que notre resto-pub La Brunante avait contractée envers l'Université. Une somme de 10 300 $ a été puisée dans le fonds AGEEFEP-FEP-UdeM et une somme de 31 130 $ a été versée par le FAVE- FAECUM-AGEEFEP-Université.

C'est aussi de ce dernier Fonds que provient une subvention de 2 100 $ pour payer les frais d'inscription de 14 étudiantes et étudiants de la FEP qui ont participé à l'Assemblée mondiale du Conseil international de l'éducation des adultes (CIEA).

Nos affiliations

FAEUQEP

À l'origine, en 1990, ce sont les associations d'étudiants adultes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP) et du Service d'éducation permanente de l'Université McGill (MACES) qui ont uni leurs forces pour créer la FAEUQEP. Très peu de temps après la fondation, l'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AEHCUQTR) s'est jointe à la Fédération. Dans les années ultérieures, d'autres groupes en ont aussi fait partie temporairement, mais sans jamais cesser de collaborer ponctuellement lors des consultations gouvernementales sur l'université et l'éducation des adultes. Ce fut le cas de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO), de l'Association des étudiants aux certificats de l'École

des HEC (AECHEC) et de l'Association étudiante de la Télé-Université (AETELUQ).

Encore aujourd'hui, dans le réseau universitaire, il n'existe pas d'autres associations étudiantes de la catégorie « éducation permanente » que celles mentionnées dans le paragraphe précédent. Au début des années 90, la Fédération a certes obtenu que la catégorie « éducation permanente » soit ajoutée dans la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, les deux autres catégories étant le premier cycle régulier et les études supérieures, mais cette nouvelle catégorie comportait une restriction particulière : aux fins de l'accréditation, c'est à chaque établissement de définir ce qu'il entend par « éducation permanente ». Or, contre l'évidence, bon nombre d'universités affirment qu'elles n'ont que des étudiants réguliers.

C'est cela qui explique le nombre limité d'associations de l'éducation permanente. La FAEUQEP n'a évidemment jamais compté autant de membres que les grandes fédérations nationales comme la FEUQ, mais cela n'enlève rien à sa pertinence, à sa nécessité même.

La raison d'être de la Fédération

La FAEUQEP souscrit au principe de «l'éducation tout au long de la vie » tel que l'entend l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle défend donc le principe d'un large accès aux études universitaires pour les adultes qui en ont le désir et la capacité, dans les conditions qui respectent la conciliation travail/famille/études.

La Fédération repose sur une idée principale : la présence de dizaines de milliers d'étudiants et d'étudiantes adultes dans les universités et la conviction que la réalité de ces personnes est fort différente de celle des étudiants en formation initiale. En effet, les membres de la Fédération se caractérisent par le fait qu'ils sont en moyenne plus âgés que les étudiants réguliers, qu'ils occupent en grande majorité un emploi, qu'ils assument souvent des responsabilités familiales et qu'ils poursuivent en majorité leurs études à temps partiel.

Ces caractéristiques particulières font que les adultes constituent à l'évidence un groupe distinct dans la communauté universitaire québécoise. Comme tous les autres groupes (étudiants en formation initiale, professeurs, chargés de cours, cadres et professionnels, etc.), les étudiants adultes doivent se donner les moyens de défendre leurs intérêts dans leur établissement, mais aussi auprès des pouvoirs publics. Cela est d'autant plus important que l'éducation des adultes, l'éducation permanente et la formation continue figurent trop souvent loin dans leurs priorités.

Une arme efficace : la qualité de l'argumentaire

En raison des caractéristiques particulières de ses membres, la FAEUQEP n'est pas en mesure d'organiser des manifestations de grande envergure pour infléchir les politiques gouvernementales. Elle n'en est pas moins reconnue comme un interlocuteur privilégié en éducation des adultes par le gouvernement du Québec dans son ensemble et plus particulièrement par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Entre autres, et cela à plusieurs reprises depuis sa création, la Fédération a combattu avec succès divers projets de réduction du financement des programmes de certificat, voire d'abolition pure et simple de ces programmes. Comme nous l'avons vu précédemment, c'est aussi la Fédération qui a été à l'origine de mesures d'aide financière pour les étudiants à temps partiel.

La FAEUQEP a également été de tous les débats sur la hausse des droits de scolarité et sur l'orientation de l'université, en particulier les États généraux sur l'éducation et, plus récemment le Sommet sur l'enseignement supérieur. Dans tous ces cas, les associations de l'éducation permanente qui ne sont pas

membres de la Fédération se sont jointes à nous pour discuter des enjeux et mettre au point des positions communes. Elles ont aussi été signataires de ces documents.

Nous avons fait part précédemment de la préoccupation particulière de la Fédération pour les étudiants à temps partiel, majoritaires dans nos associations. Dans les grands débats évoqués dans le paragraphe précédent, nous avons adopté une perspective plus large, qui tient compte du fait que nous avons aussi des étudiants à plein temps. Quand nous parlons de politiques universitaires, de financement des universités, de droits de scolarité ou de l'aide financière aux études, nos revendications concernent tous les étudiants et étudiantes, qu'ils soient à plein temps ou à temps partiel.

Représentation politique et qualité de l'argumentaire, tel a donc été le mode principal d'intervention de la Fédération. En témoignent les quelque 25 mémoires qu'elle a produits au fil des ans, des documents qu'on peut consulter sur le site www.faeuqep.qc.ca.

D'autres partenaires

La Fédération mise également sur des alliances avec la Table des partenaires universitaires qui, comme son nom l'indique, regroupe les syndicats et associations étudiantes présents dans les établissements. Nos prises de position sur le financement des universités, les droits de scolarité et le régime de l'accessibilité financière aux études sont celles des consensus qui ont émergé de cette Table.

Enfin, il faut noter que la Fédération est imbriquée dans le réseau universitaire et celui de l'éducation des adultes. Elle se nourrit de ses nombreuses interactions avec ses partenaires, mais elle assume aussi sa responsabilité sociale en contribuant au dynamisme de la vie universitaire et de l'éducation des adultes. Rappelons à cet égard que la FAEUQEP est membre des organismes suivants :

- Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
- Comité d'accréditation de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants
- Conseil d'administration de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF)
- Conseil d'administration de l'Institut de coopération en éducation des adultes (ICÉA)
- Conseil d'administration du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF).
- Conseil international de l'éducation des adultes

❖ **Proposition 7**

Il est proposé de renouveler l'adhésion de l'AGEEFEP à la FAEUQEP pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)

L'AGEEFEP a été étroitement associée à la création du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), qui est né officiellement en 2005, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation (SQAF). La particularité du Mouvement est de regrouper des étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université.

C'est dans ce cadre que, de 2002 à 2014, le MQAF a tenu annuellement un colloque de deux jours

regroupant quelque 125 adultes provenant de toutes les régions du Québec. Les étudiants adultes du secondaire ont été au centre des préoccupations dans ces colloques, ce qui se reflète dans le programme politique du Mouvement qu'on peut lire sur le site www.mqaf.qc.ca. Et pour cause, c'est dans les centres d'éducation des adultes (CEA) et les centres de formation professionnelle (CFP) qu'existent les problèmes les plus criants. Or, les lois actuelles ne permettent pas à ces étudiants de créer des associations étudiantes comme il en existe dans les universités.

Au cours de l'été 2014, le financement de 1,2 million $ que recevait l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) pour organiser la Semaine est passé à la trappe de la politique d'austérité budgétaire du gouvernement du Québec, ce qui a évidemment sonné le glas de la Semaine.

Le financement lié à la dynamique de la SQAF

La majorité des personnes présentes à nos colloques étant des étudiants du secondaire subsistant avec des revenus qui équivalent tout au plus à la moitié de ce qui est considéré comme le seuil de la pauvreté, il existait une condition essentielle à leur participation : payer toutes leurs dépenses de transport, d'hébergement et de repas pour les deux jours de l'événement. C'est principalement en raison de ce facteur que le coût de chaque colloque a été de l'ordre de 40 000 $.

Le financement provenait de plusieurs sources :

- 14 000 $ de l'enveloppe budgétaire que les ministères de l'Éducation et de l'Emploi versaient à l'ICÉA, l'organisateur de la semaine.
- 15 000 $ de l'AGEEFEP, une somme qui a été d'abord réduite à 10 000 $ puis à 5 000 $. Notons aussi que l'Association héberge gratuitement le MQAF dans ses locaux depuis sa fondation et qu'elle met gratuitement à la disposition du Mouvement ses ressources humaines en rédaction, comptabilité, informatique et secrétariat. Elle entend d'ailleurs maintenir ce soutien pour les deux prochaines années.

Pendant une, quelques-unes ou plusieurs années selon le cas, nous avons aussi reçu des subventions de la Commission de l'éducation de la Commission canadienne de l'UNESCO, des syndicats d'enseignants (FNEEQ-CSN, FSE-CSQ, FAE), de la Commission scolaire de Montréal, de plusieurs députés de l'Assemblée nationale, qui ont tous été sollicités, du bureau du Premier ministre et de celui du ministre de l'Éducation, de l'Université de Montréal et de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, pour citer les principaux donateurs. Au fil des ans, plusieurs centres d'éducation des adultes (CEA) et centres de formation professionnelle (CFP) ont accepté de payer tous les frais liés à la participation d'un deuxième étudiant de leur établissement, le budget limité ne nous autorisant à payer les frais que d'un seul délégué. Nous avons aussi conclu des ententes avec la compagnie Orléans Express ainsi qu'avec un hôtel Days Inn de Montréal, qui ont consenti des tarifs réduits pour le transport et l'hébergement.

Globalement, nous sommes ainsi parvenus à boucler le budget annuel.

Les décisions de la 11e assemblée générale

Toutes ces sources de financement sont maintenant taries ou presque, ce qui est de nature à compromettre l'existence même du Mouvement. C'est dans ce contexte que s'est tenue la 11e assemblée générale, le 14 juin dernier, à l'Université de Montréal. Ce ne fut pas de gaieté de cœur, mais l'assemblée générale a adopté les mesures suivantes :

1. Suspendre, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, les Règlements généraux du Mouvement et, afin de minimiser les dépenses, de réduire de 15 à 7 le nombre de membres du conseil d'administration, soit

un président, un secrétaire général, un représentant des CEA, des CFP, des cégeps et des universités ainsi qu'un représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), ce dernier ne disposant pas du droit de vote.

2. Donner au prochain conseil d'administration le mandat prioritaire d'assurer la survie financière du Mouvement :

   a) En prenant les mesures pour rendre le MQAF admissible aux organismes subventionnaires de l'action communautaire;

   b) En prenant les mesures pour que le MQAF soit reconnu comme un organisme dit de charité autorisé à émettre à ses donateurs des reçus aux fins de l'impôt;

   c) En explorant toutes les autres sources possibles d'aide financière, notamment les fondations philanthropiques, les clubs sociaux, les communautés religieuses, etc.

3. Créer, dès que les ressources financières le permettront, un poste de coordonnateur dont les responsabilités consisteraient à assurer le secrétariat, les communications du Mouvement, la mise à jour de nos interlocuteurs dans les CEA et les CFP, la campagne de financement auprès des bailleurs de fonds potentiels, l'encadrement des bénévoles lors de nos activités ainsi que toute autre tâche que lui confierait le conseil d'administration.

4. Orienter l'action du MQAF de la façon suivante :

   a) En continuant de revendiquer l'inclusion des centres d'éducation des adultes (CEA) et des centres de formation professionnelle (CFP) dans le champ d'application de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants ou, à défaut de le faire, d'ajouter à la Loi sur l'instruction publique des dispositions permettant aux adultes des CEA et des CFP de créer des associations étudiantes adaptées aux besoins des adultes et jouissant de droits similaires à ceux consentis dans la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants.

   b) En créant une ligne 800, tel que le préconise déjà le programme politique du Mouvement, où les adultes victimes d'injustices ou de problèmes particuliers pourraient obtenir aide et conseils.

5. Revendiquer le retour de la Semaine québécoise des adultes en formation afin que le Québec se joigne à nouveau à la quarantaine de pays qui consacrent une semaine à la promotion et à la célébration de l'éducation et de la formation des adultes.

En septembre, le MQAF a effectué une demande de soutien financier au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS). Dans la même période, il y a eu une rencontre avec une attachée politique du ministre de l'Éducation pour discuter de la situation du MQAF. L'attachée politique a été cordiale et très attentive aux explications qui lui ont été données. Elle a aussi indiqué que la demande au SACAIS aboutirait vraisemblablement au ministère de l'Éducation.

Au moment d'écrire ces lignes, la réponse à la demande de subvention était toujours inconnue.

❖ **Proposition 8**

Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son appui au Mouvement québécois des adultes en formation au cours des années 2015-2016 et 2016-2017.

ACDEAULF

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) regroupe principalement des responsables de la formation continue et des chercheurs dans ce domaine. C'est donc un organisme spécialisé qui constitue une précieuse source d'information pour les associations d'étudiants adultes. Une activité particulièrement intéressante de l'ACDEAULF est un colloque annuel de deux jours. Le plus récent a eu lieu à l'Université de Montréal et il portait sur l'enseignement à distance, avec une insistance particulière sur le phénomène relativement nouveau des ***Massive open online courses*** (MOOCs), des cours massifs et ouverts que bon nombre d'universités offrent gratuitement.

Le président de la FAEUQEP, M. Denis Sylvain, a d'ailleurs été panéliste dans le débat sur cette question et il a livré un plaidoyer en faveur du développement accéléré de l'enseignement à distance au Québec, une nécessité selon lui pour faire face à une concurrence qui sera dorénavant mondiale. En effet, plusieurs universités, dont l'Université Harvard, offrent maintenant des MOOCs dans un grand nombre de langues, dont évidemment le français. À son sens, aucune des universités québécoises ne dispose du budget pour faire face à cette concurrence, d'où la nécessité que tous les établissements mettent leurs ressources en commun. Cette idée a fait consensus parmi les participants.

L'ACDEAULF fêtait par ailleurs cette année son 50e anniversaire. Au cours du banquet pour souligner l'événement, l'Association a remis plusieurs prix à des personnes et des établissements qui se sont particulièrement signalés pour leur rôle en éducation des adultes.

Le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, a été le récipiendaire de l'un de ces prix et c'est une première dans l'histoire de l'ACDEAULF qu'un étudiant est ainsi honoré. Ex-président et membre du conseil d'administration de l'ACDEAULF, mais aussi président de la Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation, le doyen de la FEP, M. Christian Blanchette, a procédé à la remise du prix. Il a souligné que l'AGEEFEP a contribué à transformer l'Université de Montréal, où les étudiants adultes sont présents dans toutes les instances et tous les comités de l'établissement, y compris au Conseil de l'Université. Il a particulièrement insisté sur le rôle de M. Martin, qui ne s'est pas limité à l'UdeM, lui qui a été à l'origine de la création de la FAEUQEP et du MQAF.

❖ **Proposition 9**

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

ICÉA

Professionnels de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires, les cégeps et les universités, chercheurs, syndicats d'enseignants, groupes populaires et groupes communautaires, associations d'étudiants adultes, tous ceux qui s'intéressent à l'éducation des adultes sont réunis au sein de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), qui existe depuis plus de 60 ans.

L'AGEEFEP est membre de l'Institut depuis près de 30 ans, où elle occupe un siège au conseil d'administration

❖ **Proposition 10**

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

CIEA

L'éducation des adultes est un sujet de préoccupation sur tous les continents. Malgré les différences de richesse et de culture, elle constitue un facteur clé de développement. Créé il y a plus de trois décennies, le Conseil international de l'éducation des adultes (CIEA) approfondit et canalise la réflexion à ce sujet.

Le CIEA tient une assemblée mondiale tous les quatre ans. En 2011, à Malmö en Suède, la FAEUQEP et le MQAF ont proposé que l'assemblée subséquente se tienne à Montréal, ce qui a été accepté. Le Conseil international s'est donc réuni du 11 au 14 juin dernier, à l'Université de Montréal. Le MQAF, la FAEUQEP et l'AGEEFEP y ont participé activement, notamment dans l'atelier dont le MQAF avait la responsabilité, qui réunissait des étudiants adultes du Québec, du Chili et de l'Irlande. L'atelier a été un vif succès avec une soixantaine de participantes et de participants. Pour l'occasion, le MQAF a produit un Manifeste intitulé ***Pour l'équité et l'égalité des chances en formation des adultes au Québec***, qui reprend l'essentiel du programme politique du MQAF. Le Manifeste a été largement distribué pendant l'Assemblée mondiale.

Dans un autre atelier, le président de la FAEUQEP, M. Denis Sylvain, a pour sa part fait un exposé intitulé ***Les associations d'étudiantes et d'étudiants adultes dans les universités***. Il a souligné qu'au Québec, c'est la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants qui régit le mouvement étudiant. Or, cette loi prévoit trois catégories d'étudiants dans les universités, soit le premier cycle régulier, les cycles supérieurs et l'éducation permanente. Il a bien sûr expliqué les droits très importants dont bénéficient les associations accréditées.

❖ **Proposition 11**

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

Notes